

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 22

MONTREAL, LE MERCREDI 4 FÉVRIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Abolir la bombe?

Lundi soir à Washington, un groupe rassemblant une centaine de leaders politiques du monde entier a publié un plan en plusieurs étapes pour débarrasser le monde de l'arme atomique. Hier à Ottawa, les députés ont entamé des travaux dans le même sens. Les jours de la bombe seraient-ils comptés?

Abolir l'arme nucléaire a toujours été au cœur des préoccupations d'une partie de la communauté internationale. Quelques heures après son utilisation pour mettre fin à la guerre contre le Japon en 1945, ses concepteurs eurent quelques regrets en constatant les ravages qu'elle avait produits à Hiroshima et à Nagasaki. Ébranlés par les arguments scientifiques et convaincus de pouvoir travailler de concert avec leurs nouveaux alliés soviétiques, Américains et Canadiens ont tenté dès 1946 aux Nations unies d'empêcher une dissémination tous azimuts du nucléaire à travers le monde. Le plan Baruch, du nom de son auteur, a proposé de mettre toute l'énergie nucléaire sous contrôle international. Les Soviétiques l'ont rejeté et la guerre froide naissante a mis fin à toute idée de contrôle et provoqué la plus spectaculaire course aux armements, tant nucléaires que conventionnels, de l'histoire. La bombe est devenue, jusqu'à la chute du mur de Berlin, l'arme absolue entre les deux camps, l'ultime moyen de dissuader l'autre d'attaquer.

Pendant quarante-cinq ans, les multiples appels en faveur de l'élimination de l'arme nucléaire ont été enterrés par le bruit de la construction massive de bombes et la fureur autour de l'élaboration des théories, souvent les plus folles, pour justifier leur utilisation. Ainsi, rappelle-t-on dans le numéro de novembre et décembre derniers du mensuel *The Bulletin of the Atomic Scientists*, la course quantitative aux armes nucléaires a poussé les grandes puissances à accumuler jusqu'à 69 500 bombes en 1986, dont 45 000 dans le seul camp soviétique. Parallèlement, les armes nucléaires ont gagné en qualité et en sophistication, un seul missile pouvant transporter dix ogives dont chacune peut atteindre son objectif à un mètre près.

Cette course effrénée a donné naissance à toute une série de théories d'utilisation des armes nucléaires. De la doctrine des représailles massives à celle de la riposte graduée en passant par la destruction mutuelle assurée et les stratégies de victoire, les Grands se sont tenus en joue tout en s'épuisant financièrement. La chute du bloc soviétique entre 1989 et 1991 a permis de ranger au placard toutes ces théories sur l'utilisation du nucléaire et d'ouvrir enfin une véritable négociation sur le désarmement atomique là où les précédents avaient plutôt assuré aux participants la permanence de leurs arsenaux. Des accords SALT (pour la limitation des armes nucléaires), les Grands sont passés aux accords START (pour leur réduction). En 2003, la Russie et les États-Unis ne devraient plus détenir que quelques milliers d'armes nucléaires (ils en possèdent toujours au moins 30 000).

Mais ce processus de réduction des armes nucléaires ne satisfait plus de larges secteurs de l'opinion publique internationale. En effet, depuis quelques années, des organisations et des groupes contestent le droit des cinq détenteurs déclarés d'armes nucléaires de stocker des armes nucléaires et de les utiliser. En 1994, la Cour internationale de justice a accepté d'entendre une demande formulée par les Nations unies qui souhaitaient savoir s'il était «permis en droit international de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances». La France, les États-Unis et la Grande-Bretagne n'avaient pas apprécié ce qu'ils qualifiaient «d'immixtion de la cour» dans les affaires politiques et diplomatiques des grandes puissances. Deux ans plus tard, la cour a rendu un jugement à la Salomon qui démontrait bien le malaise croissant face aux armes nucléaires. Elle a répondu oui à la requête de l'ONU tout en soulignant que l'usage de l'arme atomique n'était pas exclu «dans une circonstance extrême de légitime défense».

Quelques semaines après ce jugement, une soixantaine de généraux et d'amiraux à la retraite ont réclamé l'élimination complète des armes nucléaires. Lundi, à Washington, une centaine de personnalités politiques, dont Pierre E. Trudeau, Mikhaïl Gorbatchev, Jimmy Carter et Michel Rocard, se sont jointes à eux et ont dévoilé un plan en plusieurs phases pour l'abolition de ces armes.

Ici, au Canada, le combat pour l'élimination des armes nucléaires, qui a toujours été un objectif de la politique étrangère de tous les gouvernements, a repris hier au Parlement. Au cours des prochaines semaines, les députés du Comité permanent des Affaires étrangères ont l'intention d'étudier toutes les nouvelles approches pour accélérer le désarmement nucléaire.

Il reste que ces initiatives, aussi légitimes et généreuses soient-elles, ne doivent pas laisser croire que le monde pourra remettre le génie atomique dans sa bouteille. On ne désinvente pas le nucléaire. Tout au plus pourra-t-on stopper la prolifération, réduire le nombre d'armes au minimum et limiter le risque d'utilisation.

LES ACTUALITÉS

Les municipalités devront se doter d'un plan d'urgence, page A 2



LE MONDE

Les Arabes hésitent à suivre Mme Albright, page A 7

ÉCONOMIE

Téléphonie: des tarifs qui laissent les consommateurs perplexes, page B 1



Ryan et Johnson secouent Ottawa

■ Chrétien et Dion minimisent l'importance des propos de leurs alliés
■ Bouchard et Duceppe saluent l'émergence d'un consensus au Québec

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'opposition sans équivoque de Claude Ryan au renvoi fédéral sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance et sa sortie hier en compagnie du chef libéral Daniel Johnson ont visiblement surpris le gouvernement Chrétien. Le premier ministre et ses collègues se sont efforcés d'en minimiser l'importance, préférant souligner les points de convergence entre leur point de vue et celui de M. Ryan.

Le premier ministre Jean Chrétien, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, et la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, ont insisté sur le fait que M. Ryan juge préférable que les deux niveaux de gouvernement s'entendent sur la question et les règles à suivre pour reconnaître les résultats référendaires.

«Je ferai remarquer que M. Ryan a dit aussi qu'il faudrait que ce soit une question claire, acceptable pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial», a insisté M. Chrétien aux Communautés.

Le ministre Dion a rappelé de son côté qu'il avait toujours privilégié la recherche d'une procédure mutuellement acceptable, claire et transparente, contrairement aux

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

Lire aussi en pages A 6 et A 9

■ Ryan dénonce le renvoi en Cour suprême
■ De larges extraits de l'avis de Claude Ryan

La fin



Des manifestants italiens opposés à la peine de mort étaient réunis devant l'ambassade américaine, hier, dans un ultime espoir de voir suspendre l'exécution de Karla Faye Tucker. La bataille des avocats de la condamnée à mort de 38 ans aura duré jusqu'à la toute fin: deux recours de dernière minute qui avaient été introduits auprès de la Cour suprême des États-Unis ont été rejetés par sept voix contre zéro. Le gouverneur du Texas, George Bush Jr., a ensuite donné son autorisation pour l'exécution. La jeune femme est décédée à 18h45 locales. Nos informations en page A 10.

Plus vite, plus haut, plus fort, plus gros

Citius, altius, fortius... Plus vite, plus haut, plus fort. Dans le cas des XVIII^e Jeux olympiques d'hiver qui s'ouvrent samedi (ou vendredi, selon la planète où l'on se trouve), et particulièrement de l'équipe canadienne, on pourrait aussi dire plus gros. Plus de disciplines, plus d'épreuves, plus d'athlètes, donc, forcément, des records en vue.

JEAN DION
LE DEVOIR

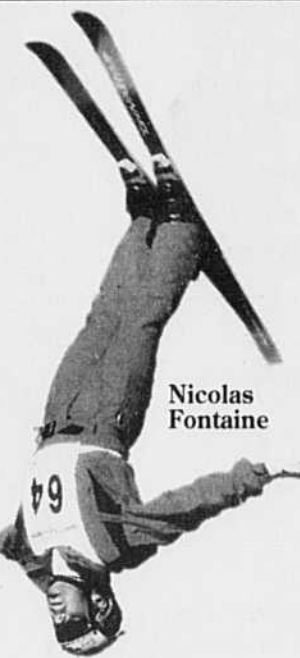
Ils seront au delà de 150 concurrents à défendre l'unité à Nagano, une augmentation de plus du tiers par rapport à Lillehammer 1994. En outre, l'ajout au programme officiel de disciplines où le Canada fait partie de l'élite mondiale, comme le curling et le hockey féminin, ne peut que l'aider à améliorer son palmarès. Ce qui, compte tenu de la simple loi du nombre, ne signifie évidemment pas grand-chose.

Depuis les Jeux de 1980, à Lake Placid (deux médailles), la récolte hivernale canadienne n'a cessé de croître: quatre podiums à Sarajevo en 1984, cinq à Calgary en 1988, sept à Albertville en 1992 et treize à Lillehammer. Au cours des dernières années, l'adjonction de nouvelles disciplines favorables aux prestations du Canada — patinage de vitesse sur courte piste, ski acrobatique — sont venues, là encore, donner un autre sens aux chiffres. Un nombre souvent très restreint de pays sont en effet vraiment de taille dans les nouveaux sports.

Néanmoins, «notre délégation à Nagano sera la meilleure que l'on ait envoyée aux Jeux d'hiver», disait la semaine dernière la directrice de l'Association olympique canadienne, Carol Anne Letheren. «Nous serons compétitifs dans toutes les disciplines où nous aurons des inscrits».

Avec l'avènement des joueurs de la Ligue nationale, le tournoi de hockey masculin devrait offrir un spectacle du tonnerre. Et si le Canada figure parmi les deux grands favoris, la formule retenue à la demande de la LNH, qui veut voir ses vedettes sous les feux de la rampe le plus longtemps possible, s'apparente cependant à un coupe-gorge pour tout le monde. Les huit participants à la phase régulière — les six grands, Canada, États-Unis, Russie, Suède, Finlande, République tchèque, et les deux gagnants de la ronde de qualification, probablement la Slovaquie et l'Allemagne — seront en effet tous des quarts-de-finale, à partir desquels l'élimination est directe. Il suffit alors que l'on se heurte à un gardien au sommet de sa forme, comme le tchèque Dominik Hasek, et c'est bonsoir la visite.

Chez les dames, le Canada et les États-Unis sont dans une classe à part, avec la Finlande un cran des



Nicolas Fontaine

«Notre délégation à Nagano sera la meilleure que l'on ait envoyée aux Jeux d'hiver. Nous serons compétitifs dans toutes les disciplines où nous aurons des inscrits», dit la directrice de l'AOC, Carol Anne Letheren.

VOIR PAGE A 10: NAGANO

POLITIQUE

Le prix unique du livre n'est pas une panacée

■ À lire, page A 6

Priorité au long métrage

Sheila Copps lance une réflexion sur le cinéma canadien

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Priorité sera accordée au cinéma par la ministre du Patrimoine, au chevet duquel elle entend veiller sérieusement. Sheila Copps lancera aujourd'hui un document de réflexion sur l'état du long métrage canadien, intitulé *Examen de la politique cinématographique canadienne*, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Ce document pose plusieurs questions épineuses au sujet des quotas, du protectionnisme dont jouissent les distributeurs, des pistes de financement aussi. La ministre annoncera également ce soir le lancement d'une consultation publique dans le but d'élaborer une politique canadienne du long métrage.

On se rappelle que le rapport Houle étudiant les programmes de Téléfilm Canada, du financement à la diffusion, avait mis le doigt sur plusieurs irritants côté long métrage l'an dernier. Inspiré en partie par ledit rapport, le document de réflexion présenté par la ministre dépassera de beaucoup le rôle de l'institution fédérale pour remettre en question toutes les coutures d'une industrie qui bat de l'aile. C'est un examen global de sa politique cinématographique que propose la ministre du Patrimoine.

La ministre rappelle que, mis à part quelques succès commerciaux occasionnels, la performance des films canadiens au pays demeure généralement faible. «En fait, les recettes-guichet pour les films canadiens plafonnent autour

VOIR PAGE A 10: COPPS

Décès d'une patiente à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont

Le coroner ordonne une enquête publique

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que la situation demeure chaotique dans plusieurs hôpitaux de la métropole, le coroner en chef, Pierre Morin, a ordonné hier la tenue d'une enquête publique pour éclaircir les causes du décès de Jeannine Lacombe, une patiente décédée dimanche dans les corridors de l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Hier, le coroner Paul G. Dionne a rendu publics les premiers résultats préliminaires d'une autopsie réalisée sur le cadavre de Mme Lacombe, qui n'a toutefois pas permis d'élucider les circonstances du décès. Toutefois, en raison de l'état de santé précaire de la patiente, le coroner Dionne croit fortement que l'arythmie ou l'insuffisance respiratoire pourraient être les causes probables du décès. La coroner Anne-Marie David sera chargée de faire toute la lumière sur les causes et les circonstances de ce décès qui remet en question la gestion interne des urgences.

Hier, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où la patiente avait été transportée vers 1h30 dans la nuit du 1^{er} février, a reconnu que l'urgence ne disposait alors que d'un seul médecin pour voir les 63 patients qui étaient en attente. «Cette patiente était connue pour une maladie pulmonaire chronique, mais il ne semblait pas y avoir de lien entre cela et la raison de la consultation», a défendu hier le Dr Pierre Masson, directeur des services professionnels de cet hôpital.

Hospitalisée à maintes reprises pour une foule de pro-

VOIR PAGE A 10: CORONER

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé.
Max: -5 Min: -13

Québec Ensoleillé.
Max: -8 Min: -16

Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 8 Le monde A 7
Annonces B 8 Les sports B 7
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 10 Mots croisés B 6
Économie B 3 Politique A 5
Editorial A 8 Télévision B 9

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Attouchements à l'hôpital

Un employé a été suspendu sans solde à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont après avoir été soupçonné d'attouchements sexuels sur deux patientes d'une soixantaine d'années qui étaient hospitalisées dans une unité de soins. Ce sont des employés de cette unité de soins qui ont surpris ce préposé aux bénéficiaires, dans la nuit du 19 au 20 janvier, alors qu'il se trouvait dans la chambre des deux femmes. L'individu a alors été immédiatement conduit hors de l'hôpital par des agents de sécurité et des plaintes ont été déposées au Service de police de la CUM, qui poursuivra son enquête. L'hôpital a déploré cette situation et offert des services de soutien psychologique aux deux patientes. L'homme est suspendu sans solde et il lui est interdit de se présenter à l'hôpital d'ici la fin de l'enquête. Cet employé, dont le dossier ne fait état d'aucun autre précédent, est préposé aux bénéficiaires à temps partiel.

Jeunes entrepreneurs

(Le Devoir) — Québec lance 17 guides de gestion destinés à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises nouvellement formées. Lancés par le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, ces outils s'adressent aux jeunes entrepreneurs qui sont en affaires depuis moins de cinq ans. Ils devraient aider les entrepreneurs à améliorer le positionnement de leur entreprise «dans un contexte de mondialisation et de forte concurrence».

SYSTRAK INFOMATIC CA/CGA

Un bureau de service de Montréal exploitant le système de gestion de l'information et de la comptabilité d'une agence de voyage offrant des services complets est à la recherche d'un comptable d'expérience qui superviserait tous les aspects du Systrak. Le ou la candidat(e) recherché(e) doit avoir au moins trois années d'expérience de la comptabilité publique, être tout à fait bilingue et posséder d'excellentes compétences informatiques. Le salaire sera fonction de l'expérience. Les candidats et candidates sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae par télécopieur au (613) 233-7805 d'ici le 13 février. On ne communiquera qu'avec les personnes dont la candidature a été retenue pour une entrevue.

La Faculté de lettres de l'UNIL met au concours UN POSTE PLEIN TEMPS DE PROFESSEUR ASSOCIÉE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE

Titre exigé: doctorat ès lettres, doctorat d'État, habilitation ou titre équivalent.

Entrée en fonction: 1.9.98 ou à convenir. Les lettres de candidatures (C.V. et liste des publications en 9 exemplaires) doivent parvenir jusqu'au 20 février 1998 à :

Doyen de la Faculté des lettres
UNIL, BFSH 2
1015 Lausanne

Renseignements complémentaires et cahier des charges peuvent être obtenus à la même adresse.

Tél. 004121-692 29 00
e-mail Jorg.Winistorfer@igul.unil.ch

PROFESSEURE, PROFESSEUR TEMPS COMPLET en développement de carrière et counseling de carrière

Description du poste :

- Dispenser aux trois cycles des enseignements portant sur les modèles conceptuels relatifs au choix et au développement de carrière, de même qu'au counseling de carrière
- Mener des recherches sur des problématiques liées au choix et au développement de carrière, de même qu'au counseling de carrière
- Contribuer à la formation pratique et à la supervision de stages
- Diriger des essais, mémoires et thèses reliés à ses enseignements et à ses recherches
- Participer aux activités administratives et aux activités de rayonnement inhérentes à ses fonctions.

Critères de sélection :

Doctorat ou thèse en fin de rédaction en sciences de l'orientation ou dans un autre champ pertinent. Expérience souhaitée en enseignement, en recherche et en intervention. Maîtrise de la langue française.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1998

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une description de leur expérience, de leur recherche en cours, de leurs intérêts de recherche future ainsi que deux lettres de recommandation, d'ici le 31 mars 1998, à :

Yves Marcoux, directeur
Département d'orientation, d'administration et d'évaluation en éducation
Faculté des sciences de l'éducation
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Faculté des sciences de l'éducation

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Bilan des opérations de la Sécurité civile

Le ministre Bélanger veut obliger toutes les municipalités à se doter d'un plan d'urgence

Malgré les critiques, le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger a dressé un bilan fort positif de l'intervention de la Sécurité civile et de «son» ministère lors de la crise du verglas. Il en a par contre long à dire sur le rôle des municipalités.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger a tiré au moins une leçon de la crise du verglas: il obligera l'ensemble des municipalités du Québec à se doter d'un plan d'urgence par voie législative d'ici juin.

«Pour moi, il est essentiel que les municipalités aient l'obligation légale de se doter d'un plan d'urgence fonctionnel et à jour», a affirmé M. Bélanger, hier, lors d'une conférence de presse destinée à faire le bilan provisoire des activités de la Sécurité civile en période de crise.

Le gouvernement québécois effectuera une révision complète du cadre juridique, «particulièrement quant aux rôles et aux responsabilités des municipalités et des MRC en situation d'urgence». Une cinquantaine de villes seulement disposaient d'un plan d'urgence efficace, a souligné le ministre. En début de crise, M. Bélanger avait déjà qualifié de désuète l'actuelle Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Selon le sens de cette loi, les municipalités ne sont pas obligées de se doter d'un plan d'urgence.

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mario Laframboise, comprend l'importance que prennent les plans d'urgence en situation de crise. «On est conscient que la population a besoin d'être rassurée. C'est une volonté indéfectible de

l'UMQ de recommander aux maires d'avoir des plans d'urgence.»

«On ira selon les budgets qu'on a, a-t-il par contre nuancé. S'il faut faire des dépenses extraordinaires, on va demander de l'aide extraordinaire.»

M. Laframboise prévient l'État québécois: il n'est pas question que les villes seules assument les coûts et les responsabilités exceptionnels liés aux urgences à l'avenir. «Quand on arrive dans les catastrophes, il faut que les paliers supérieurs de gouvernement soient responsables, croit-il. Il y avait des hôpitaux qui n'avaient même pas de génératrices. Je veux bien, mais les hôpitaux n'appartiennent pas aux municipalités.»

Communications laborieuses

Le ministre Bélanger a par ailleurs avoué que la communication avec les municipalités avait été «difficile» lors des deux premières semaines de crise. «La recherche d'équipement et de matériel a été laborieuse. On parle de lits, de couvertures, de génératrices, etc., en raison de la quantité demandée. Nous étions incapables de répondre à toutes les demandes des maires.»

Cela étant, le ministre a indiqué que la mobilisation de la Sécurité civile avait été «rapide et maximale, bien qu'elle ait été incapable de répondre à tous les besoins». M. Bélanger s'est maintes fois porté à la défense de la Sécurité civile et de son ministère, la Sécurité publique, au cours de cette conférence de presse.

«Le sinistre qui nous a frappés constitue, par son ampleur, un événement hors de proportion avec tout ce que la Sécurité civile a rencontré jusqu'à maintenant, y compris les pluies diluviennes qui avaient dévasté plusieurs régions du Québec en juillet 1996», a-t-il justifié.

Au cours des prochains mois, le ministre Bélanger veut par ailleurs réviser et améliorer l'organisation de la Sécurité civile. Entre autres, un corps d'«auxiliaires réservistes» en Sécurité civile, soit des fonctionnaires de différents ministères, des employés municipaux et des citoyens, verra le jour.

Au plus fort de la «catastrophe», environ 733 municipalités, regroupant près de la moitié de la population de la province, ont été touchées par les panes. Quatre cent cinquante-quatre centres d'hébergement ont ouvert leurs portes, accueillant 86 000 sinistrés. Environ 8000 soldats des Forces armées canadiennes étaient à l'œuvre. «Il est clair que la Sécurité civile, ni personne d'autre à ma connaissance, n'avait envisagé de se retrouver avec une telle situation sur les bras.»

Le ministre Bélanger a assuré que la Sécurité publique serait prête si des pluies de glace et des panes venaient à survenir encore au cours de cet hiver décidément clément. «Un dispositif de vigilance sera mis sur pied afin de parer à toute situation pouvant affecter d'ici le printemps le réseau encore fragile



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Pierre Bélanger: «Un dispositif de vigilance sera mis sur pied.»

d'Hydro-Québec», a-t-il dit.

L'ensemble des programmes d'aide à l'intention des sinistrés devrait coûter entre 300 et 400 millions de

dollars. La première tranche de 35 millions devrait être assumée par Québec, et 90 % du reste devraient être remboursés par Ottawa.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Carrières Professions
LE DEVOIR
985-3316
télécopieur 985-3390

Université d'Ottawa • Faculté des arts • Philosophie



Statut:

Le département comblera jusqu'à 4 postes de professeurs remplaçants au rang d'adjoint ou d'agrégé.

Entrée en fonction: le 1^{er} juillet 1998.

Titres et qualités:

Doctorat, publications, expérience de l'enseignement au niveau universitaire, capacité d'enseigner en français et en anglais dans les domaines suivants: Philosophie ancienne, Philosophie allemande (18^e et 19^e siècles), Anthropologie philosophique, Philosophie politique.

Responsabilités:

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles, participation aux activités départementales. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'équité en matière d'emploi et encourage fortement les femmes à présenter leur candidature.

Candidature:

Prière d'adresser votre lettre de candidature, votre curriculum vitae, un exemplaire de vos principales publications et trois lettres de recommandation à :

M. Guy Lafrance, directeur,
Département de philosophie, Université d'Ottawa,
70, Avenue Laurier, C.P. 450, Succ. A,
Ottawa, Ontario K1N 6N5
avant le 6 mars 1998.

ATTACHÉE ou ATTACHÉ DE PRESSE

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est à la recherche d'une personne pour assumer la responsabilité d'attachée ou d'attaché de presse:

Sous l'autorité de la direction du Service des communications, cette personne participe à la réalisation des objectifs de la Centrale en regard des relations avec les différents médias. De plus, cette personne sera appelée à participer à la rédaction d'allocutions ou discours en appui à diverses activités de la Centrale.

La personne recherchée devra répondre aux exigences suivantes:

- une formation universitaire directement pertinente ou une combinaison de formation et d'expérience équivalente;
- une excellente maîtrise des technologies de l'information et des communications;
- une excellente maîtrise de la langue française.

De préférence, la personne recherchée possèdera trois (3) ans d'expérience dans le domaine, une bonne maîtrise de la langue anglaise ainsi qu'une bonne connaissance du milieu syndical et du milieu de l'éducation.

Durée de l'emploi:

Il s'agit de pourvoir un poste devenu vacant jusqu'au 31 août 1998 et qui sera probablement prolongé au-delà de cette date, sous réserve de la convention collective régissant les conditions de travail des conseillères et conseillers syndicaux de la CEQ.

Lieu de travail: Montréal

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h, jeudi le 5 février 1998, à la :



Direction des Ressources humaines
CEQ-Québec
1170, boul. Lebourgneuf
Québec Québec
G2K 2G1

P.S. Prière de spécifier votre acceptation à ce que la Centrale de l'enseignement du Québec prenne des informations d'une tierce personne.

CLUB 2/3

Fondé en 1970, le Club 2/3 est un organisme non gouvernemental voué à l'éducation et à la coopération internationale. Son budget annuel est de trois millions de dollars, et son personnel régulier compte quinze personnes.

Directrice générale ou directeur général

Dans la perspective d'une gestion stratégique de la mission et des objectifs, vous serez responsable des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que de la réalisation de l'ensemble des activités et des programmes. Vous aurez à établir des relations harmonieuses avec les établissements d'enseignement et les groupes de coopération internationale, en plus de représenter officiellement le Club 2/3. Enfin, il vous faudra obtenir de nouvelles sources de financement pour les programmes et les activités.

Vous possédez un diplôme universitaire de premier cycle, ou l'équivalent, en administration ou dans une discipline connexe. De plus, vous avez une expérience pertinente de gestion et de travail au sein d'un ONG ou dans un secteur de la coopération internationale et connaissez le milieu de l'éducation ainsi que les rouages de l'ACDI. Toute combinaison acceptable de scolarité et d'expérience sera considérée. Vous faites preuve de leadership, d'entrepreneuriat et de souplesse dans l'exercice de l'autorité. Vous avez également de solides aptitudes pour la communication, montrez de la créativité et avez la capacité de travailler en équipe. La maîtrise du français et de l'anglais est essentielle, tandis que la connaissance de l'espagnol est un atout. Enfin, vous connaissez les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Outre une rémunération concurrentielle reflétant votre expérience et vos compétences, le Club 2/3 vous offre des conditions de travail intéressantes.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae (maximum trois pages) au plus tard le 13 février 1998, 16 h, au Comité de sélection Club 2/3, 1671, boul. Henri-Bourassa Est, bureau 1, Montréal (Québec) H2C 1J4. Télécopieur: (514) 382-3474

Visitez notre site Web à www.mlink.net/~2tiers

Nous remercions de leur intérêt toutes les personnes qui auront posé leur candidature, mais ne contacterons que celles qui seront retenues pour une entrevue. Prière de ne pas téléphoner.



Université de Regina - Faculté d'éducation Le Baccalauréat en éducation

POSTE

Le programme de Baccalauréat en éducation cherche un(e) professeur(e)-adjoint(e) en éducation pour remplir un poste pouvant mener à la permanence.

Ce programme offre une formation en pédagogie pour ceux et celles qui se dirigent vers l'enseignement de la maternelle à la 12^e année dans les écoles francophones, d'immersion et le français de base. Ce programme fait partie intégrante des programmes offerts par la Faculté d'éducation de l'Université de Regina, une université anglophone qui offre un enseignement et certains services en français.

RESPONSABILITÉS

- Les responsabilités du poste comprennent: (1) l'enseignement en français, (2) la participation au développement du programme, (3) la recherche, et (4) la supervision de stagiaires.

SALAIRE

- Fourchette de salaire: 40,019 - 62,027 \$, négociable selon les qualifications et l'expérience.

EXIGENCES

Doctorat de préférence en Éducation. Bilingue avec une forte compétence en français.

CHARGE ET TÂCHES D'ENSEIGNEMENT

Selon sa spécialisation et son expérience, la personne choisie aura à enseigner principalement dans les domaines suivants de la psychopédagogie:

- jeune enfance, l'adolescence, élèves aux besoins spéciaux, mesure et évaluation.

ENTRÉE EN FONCTION: - Le 1^{er} juillet 1998

Les nominations seront sujettes à l'approbation finale du budget.

Les demandes devront être accompagnées d'un curriculum vitae et de trois références. Elles doivent être adressées avant le 20 mars 1998 à: Monsieur Michael Tymchak, doyen, Faculté d'éducation, Université de Regina, Regina, Saskatchewan, S4S 0A2. Télécopieur: (306) 585-4880.

Selon les exigences du Ministère canadien de l'immigration, cette annonce vise les citoyennes et citoyens canadiens et les résidentes et résidents permanents(e)s. L'Université de Regina respecte les principes de l'équité en matière d'emploi.

LE DEVOIR

MONTREAL

Négociations entre le CN et Ottawa

Le pont Victoria fermera le 1^{er} mars même si une entente intervient

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le pont Victoria sera interdit à la circulation dans moins d'un mois, même si le Canadien National (CN) et Ottawa arrivent à s'entendre rapidement sur le partage des coûts de réfection de la structure.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre le chef de la direction des affaires juridiques du CN, Jean-Pierre Ouellet. Même si Ottawa et le CN devaient conclure un marché dès aujourd'hui, il n'y aurait plus assez de temps pour réaliser les travaux avant

la date fatidique du 1^{er} mars. Le CN fermera complètement le pont Victoria en ce premier dimanche de mars par mesure de sécurité. «Même si on arrive à trouver une solution, il est à peu près certain que l'on devra fermer le 1^{er} mars parce que le pont n'est plus sécuritaire», a dit M. Ouellet.

«Nos ingénieurs, ça fait plusieurs mois qu'ils nous disent que le pont se détériore. C'est juste une question de temps avant qu'il y ait un accident», a ajouté M. Ouellet.

Près de 40 000 automobilistes empruntent quotidiennement le pont Victoria. Les tabliers latéraux, sur les-

quels ils circulent, nécessitent des réparations «urgentes» et «majeures» dont le coût est estimé à 46 millions de dollars. Le gouvernement fédéral et le CN n'ont pas la même interprétation d'une entente signée par les deux parties en 1962 et régissant l'entretien et la réparation de la partie routière du pont. Ottawa refuse d'assumer la totalité des coûts. Le ministre des Transports, David Collenette, a offert 6,3 millions en décembre, à condition que le CN commence les travaux d'urgence. Le ministre a invité le CN à recourir à l'arbitrage commercial, mais sans succès. «On est déçu que le CN n'ait pas retenu

notre offre de commencer les travaux pour régler ultérieurement la note, a commenté Stéphane Corbin, le porte-parole du ministre Collenette. On voulait éviter de pénaliser les usagers.»

Les deux parties ont convenu de ne pas révéler la teneur de leurs discussions. «Il n'y a pas eu vraiment de progrès satisfaisants (dans les négociations), a laconiquement déclaré Jean-Pierre Ouellet. Mais j'ai assez d'expérience pour savoir que c'est inimaginable que l'un des trois ponts reliant l'île de Montréal à la rive sud soit fermé à tout jamais. À un moment donné, ils vont se réveiller à Ottawa.»

Commando-bouffe



Des gardiens de sécurité surveillaient le petit groupe de manifestants qui a pénétré dans le hall du Palais de justice hier après-midi.

Manifestation en faveur des accusés

LE DEVOIR

Une trentaine de personnes ont manifesté hier dans le hall du Palais de justice de Montréal pour exiger notamment le retrait des accusations qui pèsent sur les 48 individus qui avaient participé au raid effectué sur le buffet du Reine-Elizabeth le 3 décembre dernier.

En début d'après-midi, deux d'entre ces manifestants, soit Yves Manseau

et Alexandre Popovic, ont glissé sous la porte du bureau montréalais du ministre de la Justice, Serge Ménard, une lettre dans laquelle il est avancé que le retrait des accusations s'impose parce que «ces personnes ont été arrêtées illégalement et détenues durant plus de 12 heures alors qu'elles n'avaient commis aucun crime».

Il est également demandé au ministre Ménard «d'instituer une enquête publique et indépendante sur l'opéra-

tion policière survenue le 3 décembre lors de cette manifestation. Tout nous laisse croire que la police de la Communauté urbaine de Montréal agit comme une police politique qui travaille à criminaliser celles et ceux qui luttent pour la justice».

Plus tôt dans la journée, Yves Manseau, une des deux personnes sur lesquelles pèsent six chefs d'accusation, avait gagné une manche. La Cour supérieure du Québec a reconnu que

M. Manseau avait le droit de communiquer avec les autres accusés.

Les employés de soutien pourraient rencontrer la direction de Polytechnique

LE DEVOIR

Le directeur de l'École polytechnique, Réjean Plamondon, a renouvelé hier son offre de rencontre aux présidents des trois syndicats d'employés de soutien de l'établissement, en grève depuis le 6 janvier.

Les présidents des syndicats, qui représentent quelque 250 personnes, avaient décliné une première offre, formulée quelques heures après l'entrée en fonction du nouveau directeur. Les syndicats avaient décliné la première offre de rencontre parce qu'elle aurait eu lieu en présence de deux adjoints au directeur et parce qu'il n'était pas clair qu'il serait question des enjeux du conflit.

Interrogé hier à savoir si les présidents syndicaux (qui ne peuvent être accompagnés de leurs conseillers) pourraient

discuter du conflit, le porte-parole de l'école a dit qu'ils ne parleraient naturellement pas de la pluie et du beau temps. En revanche, le directeur ne serait pas seul: ses conseillers l'accompagneraient. Précisons qu'aucune négociation n'a lieu présentement entre les parties. La direction demande une baisse de salaire de 1 % par année à ses employés.

Hier, la direction de l'école s'apprêtait aussi à assouplir ses heures d'ouverture de manière à satisfaire au moins en partie aux exigences des étudiants aux cycles supérieurs, furieux de ne plus avoir accès à l'école la nuit et les week-ends. Les cadres de l'institution assurent la sécurité.

Depuis quelques jours, les grévistes ont dû reculer pour s'éloigner du terrain de l'École polytechnique, à la suite d'une injonction demandée par l'employeur leur interdisant l'accès aux abords de l'école.

Des écoles internationales très prisées

LE DEVOIR

Les écoles internationales primaire et secondaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal connaissent cette année une popularité inégalée.

Par exemple, pour l'école primaire, située dans le quartier Saint-Léon-de-Westmount, il y a 14 places disponibles en première année, alors que 302 enfants (ou leurs parents) veulent y entrer. Les enfants sont choisis à partir de leurs résultats lors de tests.

Le nombre restreint de places s'explique parce que l'école choisit en priorité les enfants qui ont fait leur maternelle à cette école. À ce niveau, il y a 44 places et près de 300 demandes cette année, pour septembre prochain.

Le même phénomène de popularité peut être observé à l'école internationale secondaire, située sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine. Pour le ni-

veau secondaire, l'établissement a reçu 350 demandes et ne recevra que 80 étudiants. «Il y a incontestablement un intérêt grandissant», résume le porte-parole de la CECM, Alain Gravel.

L'école internationale offre un programme enrichi dans les matières de base et insiste sur l'enseignement des langues. Au secondaire, des cours d'éducation au sens communautaire sont également dispensés.

Les élèves de l'École internationale secondaire se sont classés les premiers l'an dernier aux examens de la CECM et leur école est la seule du territoire de la CECM à avoir décroché des résultats supérieurs à 90 % aux examens du ministère de l'Éducation.

Cela n'a rien d'étonnant puisque seuls les élèves les plus forts sont acceptés.

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

Fait voir... les magnifiques produits Acrylica

la boutique de plomberie DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél.: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec

Dupré croit avoir été sacrifié pour régler un problème politique

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Quand le directeur de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, a annoncé au grand responsable des enquêtes criminelles, André Dupré, qu'il le retirait des opérations policières, en juin 1996, ce dernier a compris qu'il était sacrifié pour calmer le jeu.

«C'est rendu médiatique. Tout le monde est en situation de panique. Il faut que je m'en aille pour être la solution», a soutenu l'ex-directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, hier, au cours de son témoignage devant la commission Poitras qui enquête sur la SQ. «J'ai compris que je réglais un problème politique», a-t-il fait valoir. M. Dupré estime que son sort a été scellé par le ministre de la Sécurité publique d'alors, Robert Perreault, et par le directeur Barbeau. Quelques jours auparavant était sorti dans les médias un rapport dans lequel l'enquêteur Hilaire Isabelle — chargé d'éclaircir les bavures policières commises dans l'affaire Matticks — se plaignait d'avoir fait l'objet de menaces et d'intimidation de la part de M. Dupré et de son bras droit à la répression du banditisme, l'inspecteur Michel Arcand.

L'enquête Poitras a révélé jusqu'ici que ce rapport était entre les mains des dirigeants de la Sécurité publique depuis cinq mois et entre celles du directeur Barbeau depuis la fin d'août 1995.

Il a été rendu public dans les médias, le 6 juin 1996, vers la fin du procès des quatre policiers (Lucien Landry, Michel Patry, Pierre Ducloux et Dany Fafard) accusés notamment de fabrication de preuves incriminantes pour les Matticks. Ce soir-là, le mi-

nistre Perreault et M. Barbeau ont eu une rencontre, a dit M. Dupré.

Dès le lendemain, le directeur Barbeau a dit à M. Dupré que le ministre Perreault voulait qu'il remette sa démission, ce qu'a refusé M. Dupré, a relaté celui-ci. Le témoin a raconté qu'il ne voyait pas pourquoi il démissionnerait alors que les allégations d'Hilaire Isabelle n'avaient fait l'objet d'aucune enquête.

«Démissionner, c'est plaider coupable», a-t-il commenté hier.

«On coupe le d.g.a. [directeur général adjoint] et on règle le problème puis on fait une conférence de presse et on dit que le d.g.a. a démissionné. Je suis plus combattif que ça», a dit M. Dupré. Devant cette résistance, M. Barbeau est parti dans son bureau, a raconté M. Dupré. À son retour, il a dit avoir parlé au ministre Perreault, que la question était réglée, et qu'au moment de la sortie du jugement (concernant les quatre policiers accusés), le ministre annoncerait la tenue d'une enquête, a relaté M. Dupré.

Deux jours plus tard, le 9 juin, M. Dupré était informé par M. Barbeau qu'il songeait à le retirer des opérations policières, ce qui lui fut confirmé le lendemain. Le même sort était réservé à son bras droit Michel Arcand. Ce jour-là, les quatre policiers accusés étaient acquittés.

La démission de MM. Dupré et Arcand fut annoncée en conférence de presse, le 10 juin 1996, au cours de laquelle le directeur Barbeau a énuméré une série de mesures visant à améliorer le travail des enquêteurs de la SQ.

Finalement, le 18 octobre 1996, M. Barbeau se retirait de la direction de la SQ, à la demande du ministre Perreault.

Le mode
d'emploi
pour un
REER
payant

① Profiter de crédits d'impôt en plus des avantages REER

② Économiser jusqu'à 83% d'impôt

③ Épargner ici pour sa retraite

④ Créer des emplois au Québec

⑤ Composer le 1 800 253-6665

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le prospectus de FONDATION.

FONDATION
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

PLUS QU'UN REER :
UN FONDS DE TRAVAILLEURS



COLLECTION SCIENCES HUMAINES
L'eau, l'air et la lumière

38 pages, 5,50\$
L'être humain
50 pages, 5,50\$
Le monde animal
66 pages, 5,50\$
Le monde végétal
42 pages, 5,50\$
Denise Desrochers

Une collection d'activités de science spécialement conçue pour les enfants de quatre à six ans.

La collection d'activités de science pour les enfants de quatre à six ans fait appel à leur vécu environnemental. Elle vise l'intégration des matières par le biais de leurs connaissances, leurs habiletés, ainsi que leurs capacités à résoudre des problèmes. Elle favorise l'autonomie et elle a un caractère ludique, élément essentiel pour acquérir un apprentissage de façon permanente, surtout en bas âge.

Cette collection offre une gamme très variée d'activités pédagogiques pour chacune des unités d'apprentissage. Elle vise l'instauration d'un sentiment de sécurité, ainsi qu'un accroissement de la confiance en soi face aux sciences.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

• LES ACTUALITÉS •

Un avion militaire fait tomber une cabine de téléphérique

Vingt morts dans une station de ski des Dolomites italiennes

SUZETTE BLOCH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — Un avion militaire américain volant à basse altitude a causé la mort de vingt personnes, selon un bilan encore provisoire des sauveteurs, après avoir heurté le câble d'un téléphérique et provoqué la chute d'une cabine, hier, dans une station de ski des Dolomites italiennes.

Tous les passagers de la cabine sont morts dans l'accident, selon les sauveteurs. Les corps de onze hommes et neuf femmes ont été transportés à l'hôpital de Trento (nord). Selon les premières identifications il s'agit de sept Allemands, deux Hongrois, deux Polonais et le conducteur de la cabine italien, Marcello Vanzo.

Ce dernier n'aurait pas dû s'y trouver, mais il avait changé son horaire d'équipe et remplaçait un collègue.

L'avion militaire américain à réaction, un Grumman EA-6B, a heurté le câble du téléphérique reliant le mont Cermis de la station de sports d'hiver de Masi di Cavalese faisant tomber une cabine remplie de touristes d'une hauteur d'environ 80 mètres. L'avion est ensuite rentré sans encombre à sa base d'Aviano (nord).

La cabine s'est écrasée dans la neige et c'est sur un amas de tôle jaune froissée, écrasée, plissée que les secouristes ont travaillé jusqu'en début de soirée sous la lumière de projecteurs pour en extraire les corps des victimes. Une grosse tache de sang macule la neige blanche au milieu d'un amas de skis et de bâtons brisés, selon les images retransmises par la télévision.

Une deuxième cabine est restée

suspendue en l'air, son seul passager le conducteur de la cabine a pu être secouru par hélicoptère.

De nombreux sauveteurs du corps des carabinieri, du secours alpins, des pompiers appuyés par des hélicoptères se sont rendus sur les lieux de l'accident qui s'est produit vers 15h15.

Un porte-parole américain de la base aérienne de l'OTAN, à Aviano (nord), a confirmé qu'un appareil à réaction EA-6B Grumman du corps des Marines avait heurté un objet en vol, mardi après-midi, au cours d'une mission d'entraînement.

«Nous avons des informations indiquant que l'avion a heurté un objet en vol au cours d'une mission d'entraînement à basse altitude, mais l'appareil a atterri sans dommage», a déclaré le porte-parole à l'AFP. «Nous n'avons pas d'autres informations», a-t-il dit.

L'avion, stationné sur la base d'Aviano, effectuait un vol d'entraînement OTAN à basse altitude, dans la région de Trento, au-dessus des Dolomites.

L'appareil avait quatre membres d'équipage. Selon des sources militaires, le pilote a indiqué avoir senti «une grande secousse».

Les habitants de la station sont nombreux à avoir témoigné de passages continus d'avions militaires à basse altitude au-dessus de la station.

Selon le témoignage d'un hôtelier qui n'a pas dit son nom, c'est la partie supérieure de la queue de l'avion américain qui a coupé le câble hier. «L'avion est passé plusieurs fois à basse altitude, la vallée est devenue un terrain d'entraînement pour les avions d'Aviano» a-t-il ajouté.

Selon un témoin, M. Del Marco,



Lorsque l'appareil militaire américain a heurté le câble du téléphérique, une cabine remplie de touristes a fait une chute de 80 mètres pour s'écraser dans la neige. Personne n'a survécu. Les secouristes ont eu fort à faire pour dégager les corps parmi les débris.



REUTERS

qui se trouvait près du lieu de l'accident, l'avion est arrivé dans la vallée à basse altitude et il a continué à descendre avant de se redresser brutalement alors qu'il se trouvait pratiquement au-dessus de sa maison. «Au

moment où il s'est redressé il a fait un bruit énorme et le déplacement d'air qu'il a provoqué a fait bouger ma camionnette» a-t-il ajouté.

Une enquête judiciaire a été ouverte pour «délit et catastrophe involontaire» confiée au substitut du procureur de Trento, Bruno Giardina. Une deuxième enquête menée par une commission composée d'officiers va être diligentée par l'armée américaine. «Il faudra déterminer si les règles

des vols à basse altitude n'ont pas été respectées alors que les Américains ont des règles très strictes en la matière pour ce type de mission» a par ailleurs déclaré mardi soir Massimo Brutti, secrétaire d'Etat italien à la Défense.

Les Victoires de la musique classique et du jazz

Les musiciens baroques font chou blanc

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Les professionnels appelés à voter pour les 5^{es} Victoires de la musique classique et du jazz dont la cérémonie s'est déroulée, hier à Paris, ont boudé les interprètes de musique baroque.

Les artistes baroque, qui, par le passé, ont été particulièrement à l'honneur, étaient en bonne place parmi les musiciens et ensembles en nomination, grâce à des personnalités comme William Christie et ses Arts florissants ou Gérard Lesne et son Seminario musicale ou encore l'ensemble italien Giardino Armonico. Mais pourtant au palmarès final des quatorze catégories de ces Victoires 1998 (dix pour le classique, une pour la danse et trois pour le jazz), aucun d'entre eux ne figure.

Barbara Hendricks s'est en revanche réjouie de voir triompher nombre de musiciens américains appréciés en France. La chanteuse Dee-Dee Bridgewater, a reçu la Victoire de la meilleure soliste de jazz vocal. Carolyn Carlson, cette autre Américaine installée à Paris, a été distinguée au titre de la meilleure production chorégraphique en France, avec *Signes*, créée par le Ballet de l'Opéra de Paris. Le nouveau talent du jazz est un pianiste franco-américain Laurent de Wilde. La meilleure production lyrique? *Le Werther* de l'Opéra de Lyon, enregistré par Erato et dirigé par le chef américain Kent Nagano. En tête de la distribution de *La Dame blanche* de Boildieu, sous la baguette de Marc Minkowski (Emi-classics), figure le ténor américain Rockwell Blake, spécialiste de ce répertoire français, venu recevoir le prix pour ses camarades et chanté un air de cet opéra.

La salle a réservé une ovation à Régine Crespin, lors de l'hommage qui lui a été fait. Sympathique et fraternel était le message de Maurice Béjart à son complice, le pionnier de la musique concrète, Pierre Henry, autre Victoire d'honneur.

Le chef Michel Plasseon est devenu un habitué de ses Victoires en étant à nouveau sacré meilleur chef d'orchestre. Les autres Victoires n'ont guère surpris bien que mérite: le flûtiste Emmanuel Pahud (meilleur soliste instrumental) la soprano Natalie Dessay (meilleur artiste lyrique), le Chœur Vittoria d'Ile de France (meilleur ensemble vocal), le compositeur Pascal Dusapin (meilleure création musicale contemporaine).

Tercel **CE plus**
4 portes

198\$
0\$ comptant
transport et préparation inclus

par mois/
location
48 mois*

**Attachez-moi
quelqu'un!**

**Incluant 687\$
en valeur ajoutée:**

- 4 portes
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Enjoliveurs complets
- Banquette arrière rabattable (60/40)
- Montre numérique
- Réservoir, coffre et rétroviseurs télécommandés
- Essuie-glaces intermittents
- Tapis et garniture du coffre
- Moulures latérales

Financement à l'achat

3,8%

jusqu'à 60 mois



**CRÉDIT
TOYOTA**

Programmes de location et de financement au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Tercel CE plus BC53LM-BA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 28 février 1998. Premier versement de 227,43\$ et dépôt de garantie de 250\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km; frais de 7¢/km excédentaire. †Financement à l'achat de 3,8% applicable sur tous les modèles Tercel 1998. Photo aux fins d'illustration seulement. Détails chez les concessionnaires Toyota participants.

Votre concessionnaire



TOYOTA

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

Le service
de qualité
Toyota

www.toyota.ca

BOUCHERVILLE
Toyota Dorval
555-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-6511

CHAMBLY
Chamblay Toyota
558-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

GATINEAU
Toyota Gatineau
568-0066

HULL
Vila Toyota
776-0077

LE PERROT
Le Perrot Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
668-2710

LACHINE
Sorelli Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chamblay Toyota
687-2634

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTREAL
Alex Toyota
376-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Houle Toyota
351-5010

MONTREAL
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTREAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTREAL
Toyota Pie IX
329-0600

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Leonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota A
774-9191

STE-AGATHE
Pierre Leclerc
326-1044

STE-THERESE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-8393

SOREL
Automobile
Pierre Leclerc
742-4596

TERREBONNE
G. Couillard
Automobiles
471-4117

THURSO
Auger & Frères
985-2218

TROIS-RIVIERES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444



• LES ACTUALITÉS •

Construction résidentielle

Reprise des négociations en mars?

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Avant de reprendre les négociations dans la construction résidentielle, la FTQ-Construction consultera ses membres sur leurs priorités et leur demandera s'ils sont prêts à aller jusqu'à la grève pour les appuyer.

Dans le secteur de la construction résidentielle, les négociations sont rompues depuis le printemps 1996. Les 20 000 ouvriers du secteur résidentiel n'ont pas de convention collective depuis décembre 1995.

Les négociations devraient reprendre en mars entre l'Association provinciale des constructeurs d'habitations (APCHQ) et la nouvelle coalition syndicale, indiquait hier en entrevue le directeur général de la FTQ-Construction M. Jocelyn Dupuis.

Pour la première fois, cette coalition est formée de la FTQ-Construction, de la CSD-Construction et de trois syndicats de métiers du Conseil provincial des métiers de la construction (international).

La loi stipule en effet que pour négocier au nom de l'ensemble des ouvriers, un ou des syndicats doivent représenter plus de 50 % des syndiqués.

Comme ces négociations stagnent depuis des mois, la FTQ et la CSD ont décidé de resonder leurs membres sur leurs priorités et leur détermination.

M. Dupuis ne s'en cache pas: il veut non seulement savoir ce que ses membres veulent obtenir, mais aussi «jusqu'où ils sont prêts à aller» pour l'obtenir, y compris la grève.

Jusqu'ici, ses membres ont notamment fait savoir qu'ils étaient opposés à avoir des salaires différents selon les secteurs de la construction. Quatre conventions existent pour le secteur résidentiel; l'industriel; le commercial et l'institutionnel; les travaux de voirie et le génie civil.

«Le salaire et les vacances, ça, ils ne veulent pas que ça soit touché», rapportait M. Dupuis. Pour les horaires de travail, toutefois, qui sont un peu différents selon les secteurs de la construction, les dirigeants syndicaux veulent mieux tâter le pouls de leurs membres.

Du côté patronal, le responsable des relations avec les médias à l'APCHQ, Martin Viau, disait attendre un signe de vie de la coalition syndicale avant de reprendre les négociations. «On est prêt à chaque jour, chaque matin.»

La FTQ et la CSD tiendront des consultations séparées. La FTQ-Construction organise une série d'assemblées le 9 à Sherbrooke, le 11 à Cadillac (Abitibi), le 12 à Gatineau, le 16 à Matane, le 17 à Montréal, le 19 à Trois-Rivières, le 23 à Chicoutimi, le 24 à Sept-Îles et le 26 à Québec.

Dans les autres secteurs, les conventions collectives arrivent à échéance le 30 avril.

EN BREF

Yves Michaud fouette les troupes souverainistes

(Le Devoir) — Dans un discours prononcé hier soir à Charlesbourg, le militant souverainiste Yves Michaud a délaissé pendant un instant sa lutte pour faire reconnaître les droits des actionnaires au sein des grandes banques canadiennes afin de fouetter les troupes souverainistes de Québec. Dénonçant le «turbo-capitalisme», le plan B du gouvernement fédéral et Lord Durham, M. Michaud a plaidé en faveur d'un «temps nouveau» de la souveraineté. Évitant la question de la Cour suprême, devant laquelle il prendra la parole dans quelques jours, l'ancien parlementaire a rappelé la lutte de René Lévesque et des autres pionniers en plaidant pour que soit relancé le débat sur la souveraineté.

Les cols blancs de Joliette débrayent

(Le Devoir) — Les 43 cols blancs syndiqués de Joliette feront une grève de 48 heures, les 5 et 6 février. Le groupe tente depuis cinq ans de négocier le renouvellement d'une convention collective et accuse la Ville d'intransigence; il s'agit pour les dirigeants de la Ville d'abolir le plancher d'emploi, la sécurité sociale et la sécurité d'emploi. Une première fois, les 7, 8 et 9 janvier, le syndicat affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) avait fait une grève de 72 heures, ce qui avait eu pour effet d'obtenir que soit fixée la date de la reprise des négociations, soit le 5 février. Louise Savignac, présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Joliette, voit d'un bon œil la reprise de contacts mais se dit méfiante vis-à-vis d'une administration qui «continue de nous manquer de respect en nous refusant, depuis cinq ans, le droit à une convention collective».

Dans le sillage de la récente vague de solidarité

Québec crée un prix pour honorer les bénévoles

PRESSE CANADIENNE

Québec (PC) — Des bénévoles de chacune des 17 régions du Québec seront honorés par la remise d'un prix à l'occasion de la Semaine nationale du bénévolat, du 19 au 25 avril, a annoncé hier la ministre responsable de l'Action communautaire, Louise Harel.

Dans un premier temps, on recevra d'ici le 13 mars prochain les candidatures des personnes ou des organismes susceptibles de recevoir le prix dans chaque région.

Un comité formé de quatre personnes se penchera ensuite sur ces candidatures et déterminera la liste des 17 récipiendaires du Prix Hommage Bénévole-Québec, un dans chaque région du Québec.

Il s'agit d'un prix honorifique, sans gratification pécuniaire.

Individus ou organismes

Le jury est formé de deux représentants de la Fédération des centres d'action bénévole, Suzanne Paré et Pierre Riley, d'un dirigeant de Centraide, Yvan Daigle, et du directeur du Secrétariat à

l'action communautaire, Albert Dionne.

Des formulaires pour recueillir les candidatures seront transmis aux 6000 organismes communautaires du Québec.

Les candidats pourront être un bénévole à titre individuel ou un organisme.

La ministre Harel a mentionné que l'instauration du Prix Bénévole-Québec s'imposait après la vague de solidarité qui a caractérisé le Québec à la suite du verglas du mois de janvier.

Un sondage mené en 1994 indique que trois millions de Québécois ont déclaré avoir fait du bénévolat au cours de l'an-

née. Le bénévole type est âgé de 35 à 64 ans, mais il y a eu recrudescence du bénévolat chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, a noté la ministre.

Dans les organismes communautaires, on évalue à 2,8 millions le nombre d'heures consacrées annuellement au bénévolat. Dans le domaine de la santé, 340 000 bénévoles consacrent chaque année 20 millions d'heures à rendre des services.

Les groupes religieux ou politiques ne sont pas admissibles au Prix Bénévole-Québec.



Louise Harel

OPÉRATION VERGLAS

LE TEMPS DE DIRE MERCI

En tant que ministre de la Sécurité publique du Québec, je tiens à transmettre à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont offert et offrent encore généreusement leur aide aux personnes touchées par la tempête de verglas, toute l'appréciation et les remerciements du gouvernement du Québec.

La situation est pénible, mais comment ne pas être réconforté par la chaleur humaine et l'entraide déployées dans tout le Québec au cours des dernières semaines.

Pierre Bélanger

Ministre de la Sécurité publique

SURCHARGE D'ÉMOTIONS : DEMANDEZ DE L'AIDE

Les personnes affectées par la tempête de verglas vivent des réactions et des émotions étroitement liées aux événements. Une situation stressante engendre des réactions physiques et émotionnelles normales, telles que l'inquiétude, la colère, l'isolement, les troubles du sommeil, etc. Accepter et vivre ses émotions permet de récupérer graduellement.

Habituellement, les personnes arrivent à surmonter leurs difficultés. Cependant, il se peut que les émotions et les réactions que vous vivez soient difficilement tolérables. À ce moment, il serait important de demander de l'aide. **N'hésitez pas à contacter les intervenants de votre CLSC.**

EN CAS DE DOMMAGES À VOTRE PROPRIÉTÉ

Si, au moment de réintégrer votre propriété, vous constatez des dégâts importants ou des signes inquiétants, n'hésitez pas à faire appel à des experts :

- Vous constatez une déformation excessive du plafond, des fissures anormales sur le haut des murs intérieurs ou au plafond ou que des portes n'ouvrent plus.
- Vous n'aviez pas systématiquement drainé le système d'alimentation en eau au moment de votre départ et il y a eu gel.
- Des fuites se sont déjà déclarées dans le système d'alimentation en eau ou de chauffage à l'eau chaude.
- Des disjoncteurs ne restent pas enclenchés ou des fusibles brûlent au moment de rétablir le courant électrique.

En cas de problèmes liés à l'électricité ou à la plomberie, contactez d'abord votre électricien ou votre plombier. Si vous ne parvenez pas à obtenir de l'aide, communiquez avec :

La Corporation des maîtres électriciens du Québec :
(514) 738-2184 ou 1 800 361-9061

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec : 1 888 729-3289

La Société d'habitation du Québec : 1 800 463-4315

En cas de problème lié à la présence de glace sur le toit, communiquez avec :

l'Association des maîtres couvreurs du Québec : (514) 973-2322

Rappel des principaux numéros de téléphone

Info-santé

voir CLSC dans le bottin téléphonique

(24h/7 jours semaine)

Centre Anti-poison 1 800 463-5060

(24h/7 jours semaine)

Sûreté du Québec 1 800 461-2131

(24h/7 jours semaine)

Hydro INFO PANNE 1 800 790-2424

(24h/7 jours semaine)

Régie du bâtiment

Montréal : (514) 928-7603

Montréal : (514) 873-6600

Laval : (514) 978-0508

Office de la protection du consommateur

(514) 873-3701 ou 1 888 672-2556

Bureau d'assurance du Canada

(514) 288-6015 / 1 800 361-5131

Commission des normes du travail

873-7061 / 1 800 265-1414

Ministère de la Famille et de l'Enfance

(services de garde)

(514) 864-3030 / 1 800 267-3923

Centre de Consultations juridiques

Informations juridiques gratuites d'ordre

général à l'intention des sinistrés

(jusqu'au 6 février 98)

Région de Montréal : 954-2472

Région de Québec : 681-1143

Ailleurs en province : 1 888 776-8446

1 888 533-7648



Organisation
de la sécurité civile
du Québec

Québec

LE DEVOIR

POLITIQUE

Ryan et Johnson dénoncent le renvoi en Cour suprême

Il appartient aux Québécois seuls de décider de leur avenir politique, estiment les chefs libéraux ancien et actuel

Député libéral à l'Assemblée nationale de 1979 à 1994, Claude Ryan a siégé dans l'opposition pendant six ans et participé à l'exercice du pouvoir en qualité de ministre pendant neuf ans. Dans la cause du renvoi du gouvernement fédéral à la Cour suprême, il a transmis à l'*amicus curiae*, André Joli-Cœur, une opinion sur la première question à laquelle devra répondre le tribunal. «*L'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?*»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

De plus en plus de fédéralistes québécois conviennent que la Cour suprême ne devrait pas se prononcer sur le droit du Québec d'accéder à la souveraineté politique. La mise en garde à l'endroit du plus haut tribunal du pays recueille un large consensus. Claude Ryan et Daniel Johnson luttent maintenant côte à côte pour désamorcer le volet le plus explosif du plan B d'Ottawa.

A l'instar du cardinal Jean-Claude Turcotte, l'ancien chef du PLQ croit que ce n'est pas à la Cour suprême mais aux Québécois de décider de leur avenir politique. «*Tous sont d'accord pour reconnaître que l'avenir politique du Québec, quelle que soit l'option devant être retenue, relève en dernière analyse de la volonté souveraine du peuple québécois*», écrit-il dans l'avis qu'il a soumis lundi à l'*amicus curiae* de la Cour suprême, M^{re} André Joli-Cœur.

Endossée par le chef du PLQ, la déclaration de Claude Ryan précise même les limites du rôle du tribunal dans un tel contexte politique. «*Le rôle de la cour est d'interpréter la Constitution et non pas de se substituer au constituant*». Puis, après avoir prévenu les juges qu'une réponse négative de la cour à la première question du fédéral risquerait de créer «*une impasse encore plus grave*», il leur suggère de renvoyer aux acteurs politiques la responsabilité de trouver des réponses démocratiques aux questions qui leur sont adressées.

Une intervention qui a suscité l'étonnement et l'irritation des fédéraux d'Ottawa mais qui était attendue par le chef des libéraux provinciaux. Même qu'avant de terminer et de publier son texte, M. Ryan a eu sur le sujet des entretiens avec Daniel Johnson. Pour bien marquer le coup et afficher leur unité de pensée, ils ont donné hier une conférence de presse conjointe, au cours de laquelle le chef du PLQ a notamment affirmé: «*Le gouvernement fédéral a posé le geste politique de faire un renvoi à la Cour suprême, qui*

est prise avec. Ce que j'aimerais que la Cour suprême retienne, c'est que les principes démocratiques, tel le droit du Québec à l'autodétermination, sont des principes chers aux Québécois et aux Canadiens, et que la Cour suprême ne devrait pas, dans sa décision, sembler entacher le droit du Québec à l'autodétermination.»

A plusieurs égards, M. Ryan fait la leçon aux honorables juges comme aux impitoyables fédéraux:

■ selon le mémoire du gouvernement fédéral à la Cour suprême, le Québec est une province du Canada, sans plus.

«*De là à dire que le Québec est une province comme les autres, il n'y a qu'un pas. Or, cette conception réductrice n'a jamais été admise au Québec*», souligne-t-il.

■ dans le mémoire du gouvernement fédéral, le Québec est assimilé aux groupes ethniques, religieux ou linguistiques minoritaires au sein des États constitués auxquels le droit international refuserait le droit à l'indépendance. «*On s'éloigne dangereusement, en parlant ainsi, du concept de l'égalité des deux peuples fondateurs naguère reconnu par le gouvernement fédéral*»;

■ les questions soumises à la Cour suprême par le gouvernement fédéral traitent de la validité constitutionnelle d'une éventuelle déclaration unilatérale de «*sécession*» par l'Assemblée nationale du Québec. «*Au Québec, on parle plus fréquemment, désormais, de souveraineté ou d'indépendance. Ces derniers termes ont une connotation plus positive*»;

■ l'affirmation du droit du peuple québécois à disposer librement de son avenir était inscrite dans le programme de tous les partis politiques qui ont exercé le pouvoir à Québec depuis 1960;

■ les référendums de 1980 et 1995 ont conclu que le gouvernement québécois et l'Assemblée nationale devaient continuer d'agir à l'intérieur du cadre constitutionnel canadien. «*En se joignant aux forces du NON, le gouvernement fédéral reconnaissait implicitement la signification politique et la validité démocratique de l'opération référendaire.*»

À plusieurs
égards,
M. Ryan fait
la leçon aux
honorables
juges comme
aux
impitoyables
fédéraux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ex-chef libéral Claude Ryan et le chef actuel du PLQ, Daniel Johnson, ont tenu une conférence de presse conjointe à Montréal hier. Ils réaffirment le droit des Québécois de décider de leur avenir.

Élaboration de la politique de la lecture et du livre

Le prix unique n'est pas une panacée, conclut un rapport de mission sur la question

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

En vue d'une politique de la lecture et du livre, une poignée d'acteurs de l'industrie du livre revenus d'une mission en Europe conclut que l'imposition du prix unique n'est pas la solution à tous les maux et que sur le plan québécois, «*il serait périlleux de miser essentiellement*» sur cette façon de consolider l'économie du livre.

«*Il ne saurait en effet, à lui seul, constituer la solution aux difficultés du milieu du livre, ni convenir à l'ensemble des intervenants*», disent les auteurs du Rapport de mission sur le prix unique du livre. Nous sommes convaincus également qu'il faut intervenir à la fois sur les conditions de fourniture entre les distributeurs et tous les points de vente (librairies, grandes surfaces, autres) et sur les remises consenties à tous les clients.

La conclusion, que la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, doit considérer pour rédiger sa politique, demeure donc peu loquace quant aux solutions de rechange possibles, se permettant de suggérer à la ministre la mise sur pied d'un «*ensemble intégré de mesures*» telles la création d'un observatoire du livre (instance chargée d'observer les tendances du marché), la promotion de la lecture, le développement des bibliothèques publiques et scolaires, la modernisation des librairies et la formation professionnelle. Admettant qu'une intervention est nécessaire tant du côté des remises accordées aux points de vente qu'aux rabais consentis aux consommateurs, les auteurs du rapport ne s'aventurent guère plus avant et ne se risquent pas à marier chiffre et pourcentage à cette proposition.

La mission, pilotée par le ministère de la Culture et des Communications, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la politique de la lecture et du livre, qui sera soumise à la consultation publique à la mi-mars. En plus du ministère, y étaient représentés l'Association nationale des éditeurs, l'Association des libraires du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

L'un des points essentiels de la politique, fort attendu par l'industrie du livre, concerne une législation possible sur le prix unique afin de permettre notamment la consolidation du réseau des librairies, sérieusement affaibli par les pratiques de vente à rabais dans les grandes surfaces. La mission européenne a permis l'analyse des expériences vécues relativement au prix unique en France, en Belgique et au Royaume-Uni.

Par voie de communiqué, la ministre Beaudoin a affirmé hier qu'il s'agissait d'un «*document qui a le mérite de suggérer plus que la seule avenue de l'imposition du prix unique, qui propose de s'orienter davantage sur un véritable ensemble intégré de mesures et qui fournit des pistes à considérer dans l'élaboration de la politique de la lecture et du livre*».

Interrogée à ce sujet par *Le Devoir* la semaine dernière, Mme Beaudoin expliquait qu'à la lecture du rapport de mission sur le prix unique, elle avait réussi à forger ses propres conclusions, lesquelles pourraient fort bien atterrir dans la politique elle-même. «*Je m'en vais vers une inter-*

vention mais qui ne serait pas nécessairement celle du prix unique du livre», affirmait-elle alors, ce qui correspond à la conclusion générale dégagée par les auteurs du rapport sur le prix unique.

«*Il nous apparaît évident*», concluent les auteurs du rapport, *que les acteurs de la chaîne du livre — distributeurs, éditeurs, libraires — devront faire preuve de solidarité et d'autodiscipline s'ils veulent favoriser le maintien d'un réseau dynamique de librairies et préserver ainsi un lieu privilégié d'accès diversifié aux livres et à la littérature.*»

Du côté des libraires, l'ex-président de l'Association des libraires du Québec, Guy Beaulieu, également l'un des membres de la mission en Europe, affirme qu'une des solutions possibles et envisagées par les libraires serait par exemple d'exercer un embargo d'une durée de trois mois sur les nouveautés, permettant l'accès des livres en librairie seulement pendant cette période de restriction, écartant du même coup la possible concurrence des grandes surfaces.

Pour éviter la fragilité financière, on pourrait aussi penser à imposer une remise entre distributeurs et grandes chaînes moins élevée que celle permise aux libraires.

Actuellement, et en vertu de la loi 51 sur le développement des entreprises dans le domaine du livre), la remise pratiquée — en littérature générale — est de l'ordre de 40 %. «*On pourrait penser non pas à un prix unique mais à un prix contrôlé, c'est-à-dire déterminé à l'avance et auquel on associerait certaines restrictions pour certains lieux de vente* [les grandes surfaces par exemple]», a expliqué hier M. Beaulieu.

La réflexion hypothétique nous amène aussi à envisager une remise établie à l'endroit du public et ne permettant pas d'outrepasser un certain pourcentage, ce qui pourrait ramener les librairies et leurs concurrents de grande taille à des étiquettes relativement similaires.

«*Il ne faut pas se braquer uniquement sur la question des grandes surfaces et affirmer que c'est la source de tous les maux*», dit Antoine Del Busso, président de l'Association nationale des éditeurs de livre, aussi l'un des auteurs du rapport de mission. *Pour attirer une clientèle plus importante, les librairies doivent aussi se moderniser.* M. Del Busso, qui «*ose croire que la ministre ira vers une forme de réglementation découlant de la loi 51*», estime

aussi d'une importance capitale la création d'un véritable observatoire du livre, capable de mesurer les tendances du marché et d'en rendre compte de la façon la plus précise possible.

Lors du Forum sur l'industrie du livre d'avril dernier, une initiative de la Société de développement des entreprises culturelles, le milieu du livre en entier manifestait le désir de voir naître une législation imposant le prix unique. Le principe vise essentiellement à permettre aux libraires de remonter une pente financière plutôt escarpée depuis le moment où les Zellers, Maxi, Club Price et compagnie se sont découverts une vocation de libraires, offrant leurs livres à des prix souvent très peu élevés par rapport au prix courant. Une législation permettrait aux éditeurs d'imposer un seul prix, lequel ne pourrait par la suite être majoré du détailant vers le consommateur qu'à l'intérieur d'un pourcentage préétabli.

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 800 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal *Le Devoir* est le 20 mars 1998.
- La remise des prix aura lieu en mai 1998.

À gagner:

L'un ou l'autre de plusieurs prix:

- La publication de votre article dans *Le Devoir*
- Une bourse d'étude
- Un ordinateur
- Un dictionnaire

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

LA FONDATION DU
DEVOIR

AQPF
Association québécoise
des professeurs et
professeurs de français
1-800-267-0947

GUÉRIN

loto-québec

Hydro
Québec

MUSÉE
STEWART
AU FORT
DE L'ILE AUX LACS

DICTIONNAIRES LE ROBERT
Pour la richesse de la langue

LE DEVOIR

LE MONDE

Intégration ethnique

Sarajevo devra donner l'exemple

SYLVIE GROULT
AGENCE FRANCE-PRESSE

Sarajevo — Sarajevo, capitale multiethnique de la Bosnie avant la guerre, peuplée en majorité de Musulmans, devra ouvrir ses portes aux réfugiés des autres communautés et devenir un symbole de paix, faute de quoi elle pourrait être privée d'une partie de l'aide étrangère.

Les capitales impliquées dans le processus de paix ont averti en ces termes les dirigeants musulmans bosniaques, mardi, lors d'une conférence consacrée au retour des réfugiés appartenant aux communautés minoritaires, serbes en particulier, à Sarajevo.

«Vous ne devez pas échouer. Sarajevo est plus qu'une ville, c'est le symbole de ce que la Bosnie doit devenir, un symbole d'ouverture», a lancé Robert Gelbard, l'émisnaire américain pour l'ex-Yougoslavie. *«Si vous échouez, nous ne pourrions pas maintenir le niveau d'assistance que nous avons fourni jusqu'ici»,* a averti M. Gelbard, qui co-présidait la conférence avec l'Union européenne et le Haut représentant civil en Bosnie, Carlos Westendorp.

Dans leur déclaration finale, les participants ont fixé aux autorités musulmanes un certain nombre de dates-butons, comme l'adoption, au plus tard le 17 février, d'une législation sur la propriété permettant à chacun de récupérer sa maison. Sarajevo, affirme le texte, devra être *«un modèle de co-existence pour le reste du pays»*, devra *«assurer un traitement égal à toutes les communautés»,* et *«au moins 20 000 réfugiés non musulmans qui y vivaient avant la guerre»* devront rentrer en 1998.

Sur environ 380 000 habitants aujourd'hui, selon l'estimation du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies, Sarajevo compte aux alentours de 19 000 Serbes et 21 000 Croates. 130 000 Serbes ont quitté la ville depuis que la guerre a éclaté au printemps 1992 et seulement 5600 d'entre eux, toujours selon le HCR, sont rentrés depuis la fin du siège de Sarajevo par les forces serbes, il y a deux ans. Les Croates ont toujours été beaucoup moins nombreux, puisqu'ils étaient environ 35 000 à Sarajevo lors du recensement de 1991.

Mais les retours, comme toujours lorsqu'il s'agit de réfugiés minoritaires, se heurtent à de multiples tracasseries administratives ou blocages politiques. A Sarajevo, toujours meurtrie après trois ans et demi de siège, les Serbes candidats au retour sont toujours désignés comme les ennemis d'hier.

D'où les réticences du président bosniaque, Alija Izetbegovic, qui réclamait hier *«qu'une conférence semblable, avec le même programme»*, soit organisée rapidement à Banja Luka, le nouveau siège du gouvernement des Serbes de Bosnie. *«Il serait discriminatoire d'imposer des engagements d'un seul côté»,* Sarajevo *«veut bien être un exemple mais Banja Luka doit nous suivre sans tarder»*, a-t-il ajouté.

«Les autorités municipales et cantonales [de Sarajevo] n'ont pas fait la preuve de leur volonté politique de surmonter les énormes difficultés liées aux retours des minorités», tranche le groupe d'observateurs indépendants ICG (International Crisis Group), dans un rapport publié le jour de cette conférence. Le HCR rapporte pour sa part des cas quotidiens d'obstruction au retour des Serbes à Sarajevo.

L'arrivée au pouvoir en Republika Srpska (RS), l'entité serbe, des partisans de la présidente Biljana Plavsic, a ouvert une brèche dans un système politique verrouillé par les partis nationalistes, qui bloque depuis deux ans les retours de minorités. *«Nous devons encourager ceux qui vivent loin de leur maison, commencer à nous comporter de manière différente»,* affirmait hier à la tribune le nouveau premier ministre réformateur de RS, Milorad Dodik. Au moment où les signes d'assouplissement se multiplient du côté serbe, la communauté internationale entendait clairement signifier aux autorités musulmanes qu'il appartenait à Sarajevo, la capitale du pays, de montrer l'exemple.

EN BREF

Le président arménien démissionne

Erevan (AFP) — Le président arménien Levon Ter-Petrosian a annoncé hier sa démission lors d'une allocution télévisée, à la suite d'un grave conflit avec son premier ministre et avec le Parlement sur le dossier brûlant du Nagorny Karabakh. *«Les cercles du pouvoir que vous tous connaissez m'ont proposé de présenter ma démission»,* a dit le chef de l'Etat. *«Dans la situation actuelle, l'application des droits constitutionnels du président menace de déstabiliser la situation dans le pays, donc j'accepte cette demande et je présente ma démission»*. Il a immédiatement lancé un appel au calme à ses concitoyens: *«Je vous appelle à la retenue, à préserver votre calme et à organiser de nouvelles élections de façon civilisée»,* a dit M. Ter-Petrosian, laissant entendre qu'il ne se représenterait pas. La démission du président doit être ratifiée par le Parlement à une majorité simple pour être effective, ce qui devrait se faire sans problème, selon les analystes. Des élections doivent ensuite être organisées dans les 40 jours. L'interim est assuré par le président du parlement, actuellement Babkian Araktsian. M. Ter-Petrosian, en poste depuis 1991 et réélu en septembre 1996, était en conflit ouvert avec son premier ministre Robert Kotchikian à propos du conflit du Nagorny-Karabakh.

Bill Clinton plaide contre les essais nucléaires

Los Alamos (AFP) — Le président américain Bill Clinton a une nouvelle fois plaidé pour une interdiction mondiale des essais nucléaires, en assistant hier à une simulation informatique d'explosion à Los Alamos dans le désert du Nouveau Mexique. M. Clinton, qui appelle le Congrès américain à ratifier cette année le Traité d'interdiction des essais nucléaires, a observé une simulation par ordinateur conduite au Laboratoire national de Los Alamos. C'est là que fut assemblée la première bombe atomique en 1945, puis expérimentée non loin de là, en juillet de la même année. Certains membres du Congrès sont réticents à ratifier le traité, arguant que celui-ci pourrait handicaper la puissance nucléaire américaine et exigeant que certains pays signent d'abord.

Grève des profs de lycée

Paris (Reuters) — Des milliers d'enseignants du second degré et de lycéens ont fait grève et manifesté hier à Paris et en province pour protester contre les projets du ministre de l'Education nationale et ses petites phrases *«coup-de-poing»*. Deux manifestations distinctes à Paris ont réuni plus de 4000 personnes, selon la police, 8000 pour les organisateurs. D'autres cortèges de moindre ampleur se sont formés en province.

Croisade contre Saddam Hussein

Les Arabes hésitent à suivre Mme Albright

La secrétaire d'Etat quitte le Moyen-Orient sans avoir obtenu un seul appui public à une éventuelle intervention militaire. Les experts occidentaux estiment cependant que la puissance de feu américano-britannique serait suffisante.

REUTERS

Le Caire — Madeleine Albright a achevé hier une tournée des alliés proches-orientaux des États-Unis en rencontrant au Caire le président Hosni Moubarak, qui lui a fait part des réticences de ceux-ci devant le recours à la force contre l'Irak.

Après cette entrevue, elle a assuré que les États-Unis, l'Égypte, la Jordanie, le Koweït, l'Arabie Saoudite, Bahreïn et les Palestiniens avaient au moins pour point commun de tenir l'Irak pour responsable des *«graves conséquences»* de son refus persistant d'obéir au Conseil de sécurité.

«Nous voulons vraiment donner une chance à la diplomatie. Une solution diplomatique est préférable, mais je suis sceptique à ce propos», at-elle dit en réaffirmant la détermination des États-Unis à faire céder Saddam Hussein.

Le secrétaire d'Etat, qui quitte la région sans avoir obtenu un seul appui public à une éventuelle intervention militaire, se dit néanmoins confiante que, le cas échéant, les États-Unis disposeraient de *«toute la coopération nécessaire»* de ses alliés arabes.

Les experts occidentaux estiment que, même si, contrairement à 1991, les alliés locaux de Washington refusaient cette fois leur aide logistique, la puissance de feu embarquée sur l'armada américano-britannique réunie dans les eaux de la région serait suffisante pour l'action punitive envisagée.

En attendant, les initiatives diplomatiques se multiplient pour éviter une telle issue, dont la quasi-totalité des pays concernés craignent les conséquences déstabilisatrices sur toute la région. Après Moscou, qui assure malgré un démenti de Bagdad que sa médiation a permis de faire progresser les choses, Paris a envoyé hier un émissaire à Bagdad, la Ligue arabe y envoie son secrétaire général aujourd'hui et la Turquie son ministre des Affaires étrangères demain.

Evguëni Primakov et Hubert Védrine, chefs des diplomatie russe et française, sont convenus, lors d'un entretien téléphonique, d'harmoniser leurs actions respectives. Ils se concerteront de nouveau aujourd'hui. Le médiateur russe, le vice-ministre des Affaires étrangères Victor Possouvaliouk, qui se trouve depuis dimanche à Bagdad, *«coordonnera»* ses activités avec le secrétaire gé-

néral du Quai d'Orsay, Bertrand Dufourcq, qui l'a rejoint hier. Le gouvernement japonais a pour sa part exprimé son inquiétude devant la perspective d'un dénouement militaire et son souhait de voir les pays arabes se concerter pour convaincre Saddam Hussein de respecter la volonté des Nations unies.

Bill Clinton et Boris Eltsine, qui se sont entretenus au téléphone, sont convenus que les entraves de Bagdad au travail des inspecteurs de l'UNSCOM étaient inacceptables mais qu'il fallait chercher à éviter le recours à la force.

Israël refuse de paniquer

Les autorités israéliennes se sont employées hier à apaiser les craintes de la population au sujet d'une éventuelle attaque de missiles irakiens en représailles d'une action militaire américaine contre Bagdad.

«La situation est aujourd'hui complètement différente de celle de 1991. Le nombre de missiles irakiens a été considérablement réduit et le nombre des lanceurs a été réduit à presque rien, sinon à rien du tout», a assuré le vice-ministre de la Défense, Silvan Shalom. Cet avis est partagé par le chef de l'opposition travailliste, Ehud Barak, commandant en second de l'armée durant la guerre du Golfe. *«Selon nos estimations, il n'y a pas plus de 10 à 20 missiles et pas plus de quelques ogives dangereuses — à savoir*

des ogives avec [des agents biologiques] anthrax ou botulisme», a-t-il dit.

Lors de l'offensive alliée pour déloger l'Irak du Koweït, en 1991, Bagdad avait tiré une quarantaine de missiles Scud munis de têtes conventionnelles sur le territoire israélien, faisant deux morts, mais l'Etat juif s'était abstenu de riposter, à la demande pressante de Washington.

Les États-Unis craignaient que l'engagement d'Israël contre l'Irak ne rompe l'alliance hétéroclite qu'ils avaient réussi à nouer avec plusieurs armées arabes, dont l'Égypte, l'Arabie et la Syrie. Mais, cette fois, la situation se présente différemment. Les États-Unis et la Grande-Bretagne sont prêts à frapper l'Irak seuls et celui-ci s'est abstenu de menacer Israël. *«Contrairement à 1991, nous n'avons pas les mains liées et Saddam Hussein le sait bien»,* a fait valoir Silvan Shalom.

«L'Irak doit savoir qu'il ne sera pas payant d'attaquer Israël, qui a tous les moyens nécessaires de rendre une telle attaque très dangereuse pour l'Irak», avait assuré des mercredi dernier David Bar-Illan.

Selon un sondage d'opinion publié lundi, plus d'un Israélien sur deux pense néanmoins que l'Irak frappera l'Etat juif en cas de nouveau conflit et ce sentiment d'inquiétude se manifeste par une véritable ruée sur les masques à gaz.

Trêve olympique?

Washington — Le gouvernement américain a fait valoir hier que *«sa priorité numéro un»* était de forcer l'Irak à ouvrir ses sites aux inspecteurs de l'ONU et qu'il ne se considérait pas lié par des *«délais ou calendriers»*, en réponse aux appels à une trêve olympique pendant les Jeux de Nagano (du 7 au 22 février).

Un porte-parole du département

d'Etat a affirmé que Washington *«respectait les appels à la paix»* lancés par le Comité international olympique et il a reconnu que les États-Unis avaient effectivement parrainé une résolution de l'ONU appelant à une trêve olympique. Mais il a refusé de dire clairement si les États-Unis se considéraient comme liés ou non par cette résolution non contraignante.

Agence France-Presse

RWANDA

Meurtre d'un apôtre de la réconciliation

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

L'un des plus dévoués artisans de la reconstruction et de la réconciliation au Rwanda, Jégo Curic, a été assassiné samedi dernier à Kigali. Un soldat démobilisé a été arrêté comme principal suspect; il aurait criblé de sept balles ce curé qui, au plus fort du génocide de 1994, avait contribué à sauver du massacre de nombreux Tutsis et Hutus non fanatisés, aidant certains à se rendre au Burundi voisin en les cachant dans son camion.

Lun des volets de l'action récente de ce franciscain d'origine croate consistait à prendre en charge des orphelins que d'ex-réfugiés avaient bernés — le retour était facilité aux adultes accompagnés d'enfants — avant de les abandonner.

Les funérailles du père Jégo, économiste du diocèse de Kabgaye arrivé au Rwanda en 1983, ont eu lieu hier à Gitarama, en présence notamment du ministre de l'Intérieur.

Développement et Paix (D&P), organisation catholique canadienne de coopération au nom de laquelle Jégo Curic gérait depuis deux ans, en collaboration avec l'ACDI, des programmes de 3,5 millions \$ pour la reconstruction de maisons, a exprimé sa stupefaction devant ce meurtre perpétré à l'encontre d'un homme d'action au discours rassembleur. *«C'est un véritable symbole d'espérance et de réconciliation qui vient d'être assassiné au Rwanda»,* a commenté le directeur général de D&P, Fabien Lebœuf. Ce dernier estime que ce partenaire de Dé-

veloppement et Paix est *«le dernier d'une trop longue liste de victimes de la violence au Rwanda. Tous, y compris les gouvernements canadien et rwandais, doivent œuvrer pour que cesse ce bain de sang»*.

Des délégués de Développement et Paix se rendront dans quelques jours au Rwanda pour évaluer la situation. Le programme auquel le père Jégo se rattachait devait prendre fin en mai, a précisé hier l'un des porte-parole de Développement et Paix, Thierry Vogler, qui se refuse à spéculer sur l'identité des *«commanditaires»* du crime, si tel était le cas. Ce dernier exprime son inquiétude sur le sort réservé au Rwanda aux modérés tel le père Jégo, lequel a pu échapper à au moins quatre tentatives d'assassinat. *«Il y a un défi de plus à relever, le programme sera mené à terme»*.

Développement et Paix a effectué, en octobre et novembre derniers, le tournage d'un documentaire sur les réalisations du père Jégo, mais on était loin alors de se douter qu'il s'agirait d'en tirer un éloge post-mortem. Le défunt avait en novembre 1996 prononcé une série de conférences au Canada et avait même participé à Télé-Québec à une émission de *Droit de parole* sur le Rwanda. Pourquoi insistait-il pour demeurer au Rwanda, même s'il se savait ciblé par des opposants à la réconciliation? Le père Jégo — qui allait célébrer son 40^e anniversaire en avril — répondait sur ce point: *«Avec mon pays d'origine aux prises avec les démons de la purification ethnique, que pouvais-je faire sinon prévenir des horreurs semblables au Rwanda?»*



DIMA KOROTAEV REUTERS

JOIGNANT LE MARTIAL À L'AGRÉABLE, des soldats russes rentrent à la caserne après un exercice de ski au centre de Moscou. Le ski, traditionnellement perçu comme une partie importante de l'entraînement militaire en raison des rudes hivers russes, demeure une façon bon marché d'assurer la bonne condition physique des troupes, dans un contexte de compressions budgétaires et d'après-guerre... froide.

Castro bénit le pape, maudit Jesse Helms

AGENCE FRANCE-PRESSE
ET REUTERS

La Havane — Dans un discours de quatre heures retransmis en direct par les deux chaînes de télévision cubaines (les seules qui soient autorisées), Fidel Castro s'en est pris lundi soir au sénateur américain Jesse Helms qui entendrait offrir *«une aumône en échange de l'honneur de Cuba»*. Helms, réputé pour son anticastrisme, a fait connaître vendredi dernier son accord à un projet de loi permettant l'envoi à Cuba, par le biais d'organisations caritatives, de dons de médicaments et d'aide alimentaire.

Pour Castro, il s'agit là d'une *«manœuvre répugnante»*, d'une *«réponse grossière aux déclarations du pape»* qui a condamné l'embargo américain contre Cuba lors de sa récente, du 21 au 25 janvier. Castro est revenu sur son leitmotiv qui est de réclamer la fin du blocus économique: *«Comment peuvent-ils penser que Cuba lèchait la main qui la réduit en esclavage?»*

Un porte-parole du sénateur Helms (Caroline du Nord), Marc Thiessen, avait souligné avant de quitter Cuba samedi dernier, que l'idée de Helms était de *«maintenir l'embargo contre le régime de Castro, et de rompre celui*

du régime de Castro contre le peuple» cubain.

Essentiellement, la longue allocution du Lider Maximo a servi à se féliciter du succès de la visite papale: *«une prouesse de plus pour Cuba... un événement historique»*, et de rendre hommage au peuple qui a su si bien recevoir le souverain pontife et ce, malgré certaines réticences qui avaient gagné au départ certains militants du PCC. Une visite *«parfaite»*, qui n'a donné lieu à *«aucun incident»* dans un pays dont certains dressaient un profil sombre, un pays qui durant quelques jours *«s'est retrouvé dans les mains du pape et de milliers de journalistes»*.

Méfais de la colonisation

C'était aussi la première fois en quatre décennies que les Cubains avaient l'occasion de choyer un personnage qui n'est pas du sérail révolutionnaire auquel s'identifie la direction cubaine. Castro a même, dans un aparté, confié qu'il avait été tenté de rompre le protocole et de se rendre au pied de la longue échelle inclinée que descendait son hôte à son arrivée en sol cubain, car si le pape avait trebuché *«personne n'aurait pu l'aider»*.

Fidel Castro a aussi pris soin de minimiser la controverse qui ont provoquée en Espagne les propos qu'il a tenus, en recevant le pape à

l'aéroport José Martí, sur les méfaits de la colonisation et de la conquête: 70 millions d'indigènes exterminés et 12 millions d'Africains réduits à l'état d'esclaves, avait-il alors rappelé. *«Nous admirons la vaillance de l'Espagnol»* et celle de l'Espagne qui réalisa le siège de Saragosse ou mit en déroute les armées de Napoléon, glisse Castro qui se défend d'entretenir des sentiments anti-espagnols ou d'avoir voulu blesser les Espagnols — sa famille est originaire de la Galicie, au nord-ouest de l'Espagne. Castro insiste sur l'*«histoire dramatique»* d'où est surgi le peuple cubain. Affirmant ressentir *«de la sympathie et du respect»* pour l'Espagne, le leader cubain a évoqué dans son discours fleuve l'important apport de l'Espagne à la culture, à la science, aux lois et à de multiples facettes de la vie cubaine.

Le chef du gouvernement cubain a, dans un domaine qui défraie actuellement la chronique, apporté son soutien au président américain Bill Clinton dans l'épreuve du *«Monica Gate»* et a indiqué *«désirer sincèrement qu'il surmonte ses difficultés personnelles»*. Pour Castro, Clinton est victime d'une *«conspiration»* et d'actions *«réellement sales»* de ses adversaires qui le mettent dans des difficultés *«dont nous ne réjouissons pas»*.



REUTERS

Le Lider maximo en avait long à dire.

Jean-Paul II, dans une formule qui résumait ses préoccupations, avait souhaité que *«Cuba s'ouvre au monde et que le monde s'ouvre à Cuba»*. Dans son intervention de lundi, Castro a repris en détails les thèmes qu'il avait abordés dans ses deux allocutions officielles (à l'arrivée et au départ du pape) sans donner quelque indice que ce soit sur une attitude possiblement moins rigide face aux opposants ou face aux tentatives de certains de former des agences de presse n'ayant pas l'aval du régime.

É D I T O R I A L

Fidel au parloir

Guy Taillefer

Fidel Castro a tenu l'antenne pendant quatre heures dans la nuit de lundi à mardi. Un discours à large spectre, comme il en a l'historique habitude: *El Caballo* a exprimé aux Cubains sa «profonde admiration» pour la façon dont ils ont reçu le pape, il a donné son appui à Bill Clinton dans le Monicagate (!), tout en dénonçant l'embargo américain et les «manœuvres répugnantes» de Jesse Helms. Un discours à large spectre, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'il faut aussi tenter de lire entre les lignes.

Pour sa première intervention télévisée depuis le départ du pape Jean-Paul II il y a un peu plus d'une semaine, Fidel Castro avait endossé lundi soir le traditionnel treillis de combat et laissé le complet-cravate dans la penderie. Retour à la normale, en somme, et signe évident, diront certains, que la visite papale n'aura été rien d'autre pour les Cubains qu'une fantastique parenthèse de liberté, tout de suite refermée.

Lecture un peu courte des événements. La liberté de parole, de conscience et de dissension, les Cubains devront encore longtemps, il est difficile d'en douter, la laisser au vestiaire. Mais la visite papale a bien provoqué une éclaircie et cette éclaircie sera, à tout le moins, strictement contrôlée. On n'a pas cessé de répéter que l'ouverture de Fidel Castro au Vatican et à l'Eglise catholique cubaine avait servi des fins de légitimation politique et, dans une certaine mesure, de soutien économique. Mais cette ouverture, catalysée par la présence papale, s'inscrit aussi, et peut-être surtout, dans le délicat processus de transition qui s'est enclenché à Cuba dans la perspective — encore lointaine — du départ de Fidel Castro, que l'on dit, à 71 ans, affaibli par des ennuis de santé.

Le *Lider Maximo* a commencé à commencer à préparer l'après-Castro. joué depuis les années 50 au sein du Parti communiste cubain et dans le pays est aujourd'hui mis à l'épreuve. Dans le parti, les purs et durs, qui sont staliniens et minoritaires, n'ont cessé de faire obstacle aux réformes économiques. Discrets pendant la visite du pape, ils n'hésiteront pas non plus, croient les observateurs, à tenter de bloquer le développement d'un véritable dialogue avec l'Eglise catholique cubaine. Dans le pays, la poussée de fièvre religieuse des Cubains et le développement du tourisme avec l'Europe et le Canada créent des lésions dans le monolithe du catéchisme révolutionnaire.

Fidel Castro ne veut pas prêter le flanc aux attaques de la diaspora anti-castriste et des Américains. Il a habilement navigué jusqu'à maintenant en s'appuyant sur les «modérés» du régime représentés par Carlos Lage, pilote des réformes économiques, et Ricardo Alarcon, président de l'Assemblée nationale et ex-ambassadeur de Cuba à l'ONU — un homme que, dans certains cercles, on va jusqu'à identifier comme le successeur attendu de Fidel Castro. Et cela, en dépit du fait que Fidel a confié des responsabilités accrues à son jeune frère Raul dont il a officiellement fait en octobre dernier son successeur à la tête du Parti communiste et donc, en pratique, son dauphin à la présidence cubaine.

Raul Castro est politiquement énigmatique, pour ne pas dire écartelé, et tout le monde ne voit pas en lui un homme d'une envergure suffisante pour chausser les chaussures de son frère monumental et assurer l'unité nationale. Raul fut partisan en 1993 de réformes économiques qui débouchèrent sur la création de marchés agricoles privés. Plus pragmatique que son frère, peut-être l'est-il sur le plan économique.

En revanche, on le dit plus dogmatique au plan idéologique. A telle enseigne que Raul Castro donne l'impression d'adhérer au paradoxe chinois, celui de la libéralisation économique et de l'intolérance politique.

Contre l'application de ce paradoxe, il faut espérer dans cette perspective que la transition préparée par Fidel Castro donnera lieu à une ouverture durable sur les libertés religieuses. Elles sont, dans l'état actuel des choses, le principal espoir pour les Cubains d'élargir le champ de leurs libertés tout court.

Solidarité policière bien mal avisée

Gilles Lesage

Rien de plus naturel, quand un ami ou une compagne de travail est en difficulté, que de lui manifester sympathie et encouragement. De multiples manières, y compris en l'accompagnant devant les tribunaux, le cas échéant. Mais il y a la manière. Même l'employeur le plus compréhensif comprendrait mal que, sous prétexte de soutenir un camarade, plus de 20 employés quittent abruptement le service, en plein milieu de la journée. Il rouspéterait et il sévirait sûrement contre cette «solidarité» abusive. Avec raison.

C'est précisément ce qu'un imposant groupe de patrouilleurs de la police de Québec vient de faire. Sous prétexte de manifester leur amitié à un confrère — accusé de voies de fait graves contre un adolescent, l'été dernier —, ces auxiliaires privilégiés de la justice ont fait preuve d'un manque épouvantable de jugement. Non seulement ont-ils quitté leur service, mais ils ont stationné leurs autos-patrouille en zone interdite, devant le Palais de justice. En uniforme et armés, ces policiers et policières ont assisté, aux premiers rangs, à la comparution de leur camarade. Puis ils ont fait écran — ou haie d'honneur — pour le protéger des caméras des médias.

Ce n'est pas un geste de fierté ou de compassion, mais bien un message fort troublant que cette procession des «bleus» envoie. D'abord à la jeune victime et à sa famille, mais aussi au tribunal et à l'ensemble de la collectivité. C'est à la suite d'une enquête sérieuse que le policier a été mis en accusation. Autant pour lui-même que pour toutes les personnes

en cause, il importe que l'affaire soit entendue et résolue en toute impartialité et sérénité. Les policiers devraient être les premiers à respecter scrupuleusement cette règle essentielle de la justice. Qu'ils ont transgressée sans vergogne.

Tant mieux si les procureurs et le magistrat n'ont pas été troublés par cette manifestation intempestive. Il n'en reste pas moins que, par un geste aussi effronté, les policiers se comportent comme s'ils étaient au-dessus de la justice et sûrs de l'innocence de leur confrère. Que des camarades, en congé et en civil, manifestent leur sympathie, personne n'y aurait trouvé à redire. Comme tout autre justiciable, le policier doit être traité avec équité. Mais le traitement de faveur qu'on lui a servi risque de se retourner contre l'accusé. Au lieu de l'aider, ses confrères et consœurs ont attiré encore plus l'attention sur cette affaire. Et eux-mêmes font face à des mesures disciplinaires.

Le maire Jean-Paul L'Allier et le directeur Richard Renaud, du Service de police de Québec, ont réagi comme il se devait. Cette manifestation intempestive doit être sanctionnée avec rigueur et sévérité. Cette incartade massive est intolérable, surtout de la part d'agents de la paix. Ceux-ci se plaignent souvent que leur tâche est difficile et mal comprise. Ce n'est certes pas en se comportant en troupeau qu'ils rehaussent leur crédibilité et la confiance qu'ils doivent inspirer.

Depuis l'été dernier, les avocats Guy et Jean-François Bertrand réclament une enquête publique sur les dérapages de la police de Québec. C'est à se demander si elle ne serait pas opportune.

LETTRES

Aller au ciel, mais pas mourir

Les quelques amis écologistes qu'il me reste commencent à me faire chialer. Ils devraient savoir que ce n'est pas tout de crier: «Non! pas dans ma cour!». J'aimerais qu'ils nous offrent des solutions.

Ils doivent admettre, après ce que nous venons de vivre, qu'il est vital pour le Québec de boucler ses boucles. Ils veulent aller au ciel mais ne veulent pas mourir. Ils veulent, au nom de l'esthétique, tout enfouir sous terre mais ne veulent pas voir augmenter leur compte d'électricité. Ceux

qui paient 3000 \$ par année sont-ils prêts à en donner 16 000?

Ils tiennent à garder leur Internet et leur télécopieur et leur automobile et leur nourriture congelée et les remonte-pentes pour le ski de fin de semaine et les avions pour le voyage à Cuba et tout et tout et tous les avantages de la civilisation.

Première règle du parfait écolo: je n'ouvre ma petite boîte que si j'ai une solution à offrir et si je suis prêt à en assumer le prix. Donnant, donnant.

Si je n'ai pas de solution dont le prix est acceptable, je refais mes devoirs ou je me range dans l'opposition éternelle où il est facile de s'enfermer dans une cour. Deuxième règle: la

pollution verbale existe. Pourquoi les écolos n'apprennent pas cela à l'école? Se taire quand ils n'ont rien à émettre.

Ils sont souvent dans nos paysages comme des poteaux qui ne transportent ni électricité ni téléphones, de tristes érables sans feuille.

En attendant qu'ils trouvent... les solutions actuellement proposées par Hydro et le gouvernement sont les meilleures. Et il faut agir rapidement afin de réfléchir lentement demain au verglas et à nos fragiles installations avant que ne sonne le prochain glas de verre.

Gilles Derome
Laval, 21 janvier 1998

LES VACANCES DE MONSIEUR CHEVRETTE...



Une vie

Dora Wasserman est une force de la nature. A l'âge de 78 ans, son regard habité par 3000 ans d'histoire résume une vie exceptionnelle.

Une vie qui, on le sait trop peu, a contribué magistralement à enrichir l'histoire et la culture du Québec.

Grande dame de la scène, Dora Wasserman est la directrice fondatrice du Théâtre yiddish du Centre des arts Saïde Bronfman. C'est pour ses 40 ans de travail acharné que l'Académie québécoise du théâtre lui remettait son prix Hommage, ce dimanche, lors de la Soirée des Masques. Par un émoi variant hasard, la cérémonie se déroulait au Monument-National qui, pendant plus de 60 ans, fut le centre québécois et canadien du théâtre yiddish. De nombreux et beaux fantômes d'acteurs juifs y étaient sûrement au rendez-vous!



Josée Legault

Mme Wasserman fait partie de ces êtres dont la vie change le cours de l'histoire. Juive originaire d'Ukraine et formée au prestigieux Théâtre juif de Moscou, elle arrive à Montréal en 1950. Portée par une volonté de fer, elle crée des ateliers d'art dramatique yiddish à la Bibliothèque juive, rue Esplanade. (Le yiddish existe depuis plus de 1000 ans et fut longtemps la première langue de nombreux juifs d'Europe. C'est un mélange d'hébreu, d'allemand, de russe, de français, de polonais, etc.)

En 1958, elle fonde sa propre troupe de théâtre qui, depuis, a acquis une réputation internationale de par la qualité de son répertoire, de ses comédiens et des mises en scène qu'elle fait elle-même. Pour renforcer sa troupe naissante, la jeune Dora fait appel au soutien de Gratien Gélinas. Connue pour son amour du théâtre juif, il lui offre bénévolement de l'aide technique et matérielle. Il assiste aux premières de la troupe comme il l'avait fait quelques années auparavant pour celle de Maurice Schwartz. (M. Schwartz voulait d'ailleurs traduire en yiddish ses fameuses *Fridolinades*!)

Aujourd'hui, on oublie que cette amitié et cette coopération entre ar-

tistes francophones et juifs remontent ici à fort loin, dès l'apparition du Théâtre yiddish à Montréal vers la fin du siècle dernier, alors que des milliers de réfugiés juifs viennent y échapper à la persécution en Russie et en Europe de l'Est. En 1901, Montréal ne compte que 7600 juifs. Dès 1908, ils sont 30 000 et, aujourd'hui, près de 100 000. A l'époque, plusieurs d'entre eux s'installent au sud du boulevard Saint-Laurent, la *Main*, qui deviendra le plus important centre de culture yiddish au pays.

La première représentation publique d'une pièce de théâtre yiddish a lieu dès février 1897. C'est à ce moment que Louis Mitnick, directeur d'un théâtre yiddish, s'entend avec la Société Saint-Jean-Baptiste pour louer des locaux dans le tout nouveau Monument-National sur Saint-Laurent, un édifice appartenant à la même SSJB et inauguré le 24 juin 1893. Situé en plein cœur du quartier juif, le Monument-National devient le lieu privilégié de rencontre et de rapprochement entre juifs et francophones. Peu à peu, le même Monument-National, haut lieu du nationalisme canadien-français, devient le centre socioculturel des «yiddishophones» de Montréal.

Pendant ce temps, les troupes yiddish se multiplient, présentent des répertoires de plus en plus variés et remplissent des salles connues qui, depuis, sont devenues les TNM, les cinémas Parisien et Rialto, le Théâtre Saint-Denis et le fameux Montréal Pool Room du boulevard Saint-Laurent! Tous les types de théâtre, du plus populiste au plus moderne et audacieux, y sont présentés. Le yiddish, longtemps vu par une certaine élite juive comme un simple dialecte, impose le respect et attire les foules. Mais la crise de 1929 et l'assimilation croissante des juifs ont peu à peu raison de ce théâtre, ici comme ailleurs. Seule l'arrivée de survivants de l'Holocauste redonnera à ce théâtre une renaissance temporaire. Pour aider à préserver la langue yiddish décimée par l'assimilation et la mort de six millions de juifs européens, la troupe de

Dora Wasserman survit à tous ces bouleversements. L'immense qualité de son travail et de celui de la troupe tout entière en a fait une des grandes institutions culturelles québécoises.

Lorsque la SSJB vend le Monument national à la fin des années 1960, Dora déménage sa troupe au centre Saïde Bronfman, où elle réside toujours. En 1992, elle y présente une extraordinaire adaptation en yiddish des *Belles-Sœurs* de Michel Tremblay, rappelant, une fois de plus, les liens sociaux et culturels unissant les communautés francophones et juives.

C'est cette imposante œuvre de Dora Wasserman — l'œuvre de toute une vie —, qui lui a valu le prix Hommage. Sa fille Bryna, directrice artistique de la troupe, raconte en entrevue à quel point sa mère fut émue et surprise par la vague d'émotion qui s'est emparée du Monument-National lors de la remise de ce prix. Selon Bryna, un tel événement «donne à toute son œuvre sa raison d'être». Et si, en plus, cet hommage pouvait ouvrir plus de Québécois au théâtre yiddish (présenté avec traduction simultanée au Centre Saïde Bronfman) et aider à un plus grand rapprochement entre juifs et francophones, c'est «tout ce que Dora pourrait désirer», me confie-t-elle. Après tout, dit-elle, si le théâtre yiddish «nous a amenés, vous et moi, à nous parler, c'est qu'il peut être un puissant symbole de dialogue». En effet.

Depuis ses premiers balbutiements au Moyen Âge, le théâtre yiddish fut certes un outil de solidarité et de conscientisation des juifs. Mais c'est, avant tout, du théâtre et de l'art!

Dora Wasserman, sa vie et son œuvre, témoignent de la force que peut avoir la volonté d'un seul individu dès qu'il entend suivre sa vocation, nonobstant les inévitables critiques et difficultés. Pour nous avoir permis de goûter à la richesse de la culture yiddish, pour votre bel entêtement, pour vos filles qui poursuivent votre œuvre, ici et en Israël, et pour cette vie que nous vous souhaitons longue et prospère, *A groise dank!*

N.-B.: l'information factuelle contenue dans cette chronique est tirée de l'excellent ouvrage de Jean-Marc Larue, *Le Théâtre yiddish à Montréal*, Éditions JEU, 1996.

À PROPOS

...des difficultés à maintenir un système social équitable

Les périodes de transition démographique sont une source de déséquilibres intergénérationnels difficiles à éviter. Dans les années 60 et 70, l'amélioration des programmes sociaux a été facilitée par l'augmentation de la productivité et l'accroissement démographique. On s'attendait à ce que la productivité accrue et une population plus nombreuse permettent de supporter des dépenses sociales de plus en plus lourdes. Depuis quelques années, non seulement la croissance de la productivité est plus faible et même incertaine, mais des générations moins nombreuses sont en train d'en remplacer des plus nombreuses. Tout cela suscite des doutes quant à la capacité de maintenir le système social actuel. Les fortes variations dans l'effectif des générations ont des incidences à long

terme qui débordent largement la sphère démographique. Lorsque le profil social est constant et que chacun reçoit des bénéfices et des services identiques, les charges sociales s'accroissent beaucoup. Les changements démographiques considérables font en sorte que même une forte réduction des bénéfices sociaux n'enlève pas les écarts dans le bilan social des générations. Mais une telle hypothèse ajoute l'inégalité entre ce que les générations vont recevoir et non seulement entre leurs contributions totales. Le principe de la solidarité entre générations sera-t-il assez fort et permettra-t-il de passer outre aux écarts dans les comptes par génération?

Statistiques sociales, *D'une génération à l'autre*, Bureau de la statistique du Québec, 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUE, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

Note à l'ami de la cour

L'avenir du Québec ne peut être soumis au veto du reste du Canada

Le rôle de la cour est d'interpréter la Constitution et non pas de se substituer au constituant

CLAUDE RYAN

Voici un extrait de la note adressée par l'ancien chef du Parti libéral du Québec à l'ami de la cour dans l'affaire du renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions ayant trait à la sécession du Québec.

La question que soulève le renvoi du gouvernement fédéral à la Cour se ramène à ceci: à supposer que, suivant un vote en faveur de l'indépendance exprimé par la population du Québec à l'occasion d'un référendum, l'Assemblée nationale déciderait de donner suite au résultat en mettant unilatéralement en branle le processus devant conduire à l'indépendance, cette démarche, quelle que soit la forme qu'elle doit revêtir, serait-elle valide au plan constitutionnel? Le gouvernement fédéral soutient que toute résolution ou projet de loi de l'Assemblée nationale proclamant l'indépendance ou devant y conduire de manière unilatérale entraînerait des modifications majeures à la Constitution actuelle et devrait en conséquence être astreinte à l'approbation du Parlement fédéral ou d'une majorité, sinon de la totalité, des provinces en vertu de la formule de modification insérée dans la Constitution en 1982. Ce point de vue est hautement contestable.

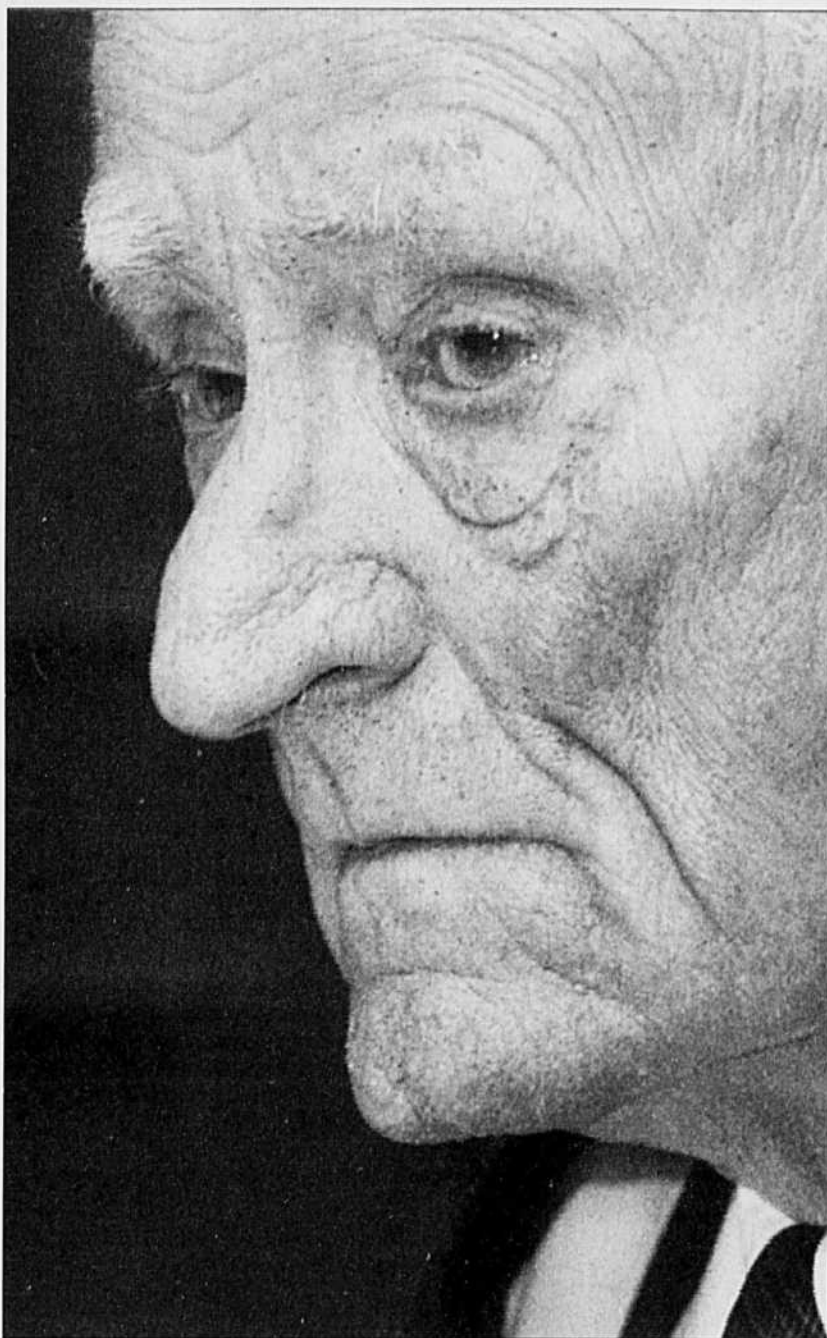
Souscrire à l'argumentation du gouvernement fédéral, ce serait consentir en principe à ce qu'une décision touchant son avenir politique, prise à la suite d'une volonté claire et démocratiquement exprimée par la population, soit assujettie au consentement et aussi, par voie d'implication, au pouvoir de veto du Parlement fédéral et d'au moins une majorité substantielle des provinces. C'est là une position difficile à soutenir. Il serait inconcevable qu'après avoir franchi une à une toutes les étapes d'un cheminement démocratique devant conduire à l'indépendance, le Québec se fasse dire, au terme d'un processus ayant été étalé sur plusieurs décennies, que tout cela n'était qu'un vain exercice et qu'il n'avait

d'autre choix dès le départ que de se soumettre au pouvoir de veto du reste du Canada.

Si un jour, au terme d'un processus démocratique, le Québec optait pour la souveraineté, il s'agirait là d'un geste politique majeur qui, par sa nature même, signifierait la rupture de l'ordre constitutionnel existant. Une décision aussi radicale entraînerait sans doute la nécessité de plusieurs modifications à l'ordre constitutionnel existant. Mais il incomberait alors au Canada de procéder, en accord avec sa propre Constitution, aux modifications constitutionnelles devant découler du départ du Québec. Quant aux nombreux problèmes d'intérêt commun qui découleraient de l'éventuel départ du Québec, ils devraient être abordés par la voie de négociations conduites sur une base paritaire entre le Canada et le nouvel État québécois.

Contestable au plan de la logique démocratique, la position du gouvernement fédéral l'est tout autant au plan du réalisme politique. Si, au terme d'un long processus ayant duré plus de 30 ans, la population du Québec optait démocratiquement et clairement pour l'indépendance à l'occasion d'un référendum, on voit difficilement comment le Parlement fédéral et les autres provinces pourraient vouloir s'interposer dans le rapport de force qui existerait alors au Québec. Au stade très avancé où en seraient les choses, une intervention politique n'aurait guère de chance de succès. Le recours aux tribunaux canadiens serait difficilement envisageable vu qu'un Québec se voulant souverain voudrait vite s'assurer que le pouvoir judiciaire devra être québécois. Un recours à la force pourrait en principe être envisagé pour contrer la mise en œuvre du projet souverainiste. Mais si la force devait être employée pour contrer une décision prise en conformité avec les règles démocratiques, il en découlerait des risques graves pour l'ordre intérieur et pour la réputation du Canada à l'extérieur. En toute hypothèse, le recours à la force ne saurait être qu'un remède à court terme; à long terme, il ne saurait tenir lieu d'une adhésion populaire qui aurait cessé d'exister à l'endroit du régime fédéral canadien.

Etant donné le caractère éminent politique de la première question du renvoi, il serait inadmissible que, par l'effet d'un jugement de cour, le



Claude Ryan

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

reste du Canada puisse rejeter une éventuelle décision d'indépendance du Québec en invoquant la règle de décision inscrite dans la formule d'amendement constitutionnel de 1982. Cette formule, à laquelle le Québec n'a jamais donné son adhésion, a été conçue pour le traitement de modifications à l'intérieur du cadre constitution-

nel présentement établi. Soutenir que la formule doit s'appliquer à une déclaration d'indépendance ou à un processus devant y conduire, ce serait affirmer du même coup que le droit du peuple québécois à disposer librement de son avenir est assujéti au pouvoir de veto du Parlement fédéral et d'au moins une majorité de provinces. L'ap-

plication rigide de cette règle à une éventuelle déclaration d'indépendance serait contraire au principe d'autodétermination et risquerait de produire des effets dangereux au plan politique. Une déclaration d'indépendance ou toute démarche éventuelle devant conduire à cet aboutissement créerait en effet une situation inédite. L'idéal serait alors que le Québec et les gouvernements concernés négocient à l'amiable les conditions et les modalités du passage d'un régime à un autre. Mais il serait irréaliste et imprudent de limiter les horizons possibles à ce seul scénario idéal. Il faut aussi prévoir la possibilité d'une impasse. Dans cette dernière hypothèse, les parties devraient modeler leur conduite non pas sur une formule d'amendement qui serait dans ce contexte foncièrement inéquitable mais plutôt sur le droit international et la pratique éclairée des États.

Aussi longtemps que le Québec continue de faire partie de l'ensemble canadien, il est souhaitable que de part et d'autre le gouvernement du Québec et celui du Canada reconnaissent qu'ils ont tous deux intérêt à ce que les questions relatives à l'avenir politique du Québec soient abordées dans un climat de respect mutuel, d'ouverture et de collaboration. Chacun est le dépositaire, sous des aspects différents, de la souveraineté sur le territoire québécois. Chacun est en conséquence directement concerné par les implications de toute démarche pouvant entraîner des modifications majeures à ses attributions et à la nature du pays. Avant tout référendum éventuel, il serait souhaitable qu'il y ait des échanges préalables entre les deux gouvernements sur la teneur de la question à soumettre au peuple de même que sur les règles devant servir à l'interprétation du résultat. Le gouvernement fédéral ayant soutenu dans ses interventions auprès de la cour qu'il se préoccupe principalement de la procédure à suivre et que l'ordre constitutionnel existant pour-

rait éventuellement s'accommoder d'une décision entraînant l'indépendance du Québec, il serait conforme à l'intérêt public ainsi qu'au respect et à la courtoisie que doivent se porter les deux ordres de gouvernement en régime fédéral que les deux gouvernements se consultent sur les normes devant présider au déroulement d'une opération référendaire et qu'ils s'enga-

gent logiquement à respecter toute décision, quelle qu'elle soit, susceptible de découler d'un référendum tenu conformément à des normes de démocratie et de transparence jugées acceptables de part et d'autre.

Le rôle de la cour est d'interpréter la Constitution et non pas de se substituer au constituant. Déjà, en 1980, dans un jugement sur la modification de la Constitution, la cour a proposé une interprétation hautement contestable de la Constitution en concluant qu'une modification de celle-ci était possible moyennant le consentement d'une majorité substantielle de provinces alors que cette règle n'était nulle part inscrite dans le texte constitutionnel et n'avait pas un fondement solide dans la tradition constitutionnelle du Canada. Ce jugement servit de justification à l'adoption ultérieure d'une Charte des droits et libertés et d'une formule d'amendement qui furent sanctionnées sans l'accord, voire malgré l'opposition explicite du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale. Ces gestes furent la source d'une impasse constitutionnelle qui dure depuis 15 ans et qui a fortement contribué à la montée du sentiment souverainiste au Québec. Une réponse négative de la cour à la première question soumise par le gouvernement fédéral risquerait de créer une nouvelle impasse encore plus grave. La cour agira plus sagement en renvoyant aux acteurs politiques la responsabilité de trouver des réponses démocratiques aux questions qui lui ont été adressées.

Tous sont
d'accord
pour
reconnaître
que l'avenir
politique
du Québec,
quelle que
soit l'option
devant être
retenue,
relève
en dernière
analyse
de la volonté
souveraine
du peuple
québécois

Santé

Le partenariat public-privé fait partie de la solution... non du problème

YVON MARCOUX

Vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec
Extrait d'une allocution prononcée lors du colloque conjoint AHQ/Institut pour le partenariat public privé le 25 novembre 1997

La participation du secteur privé à la prestation des services de santé soulève souvent de vives discussions de principe. On évoque facilement, sans faire les distinctions nécessaires, la diminution du rôle de l'État et on brandit le spectre de la réduction des services pour les moins bien nantis.

Précisons dès le départ que les soins de santé relèvent d'un mandat public et que le gouvernement doit demeurer le maître d'œuvre et le protecteur du système de santé et de services sociaux. La responsabilité publique de la gestion du système et de son financement, notamment celui des activités cliniques des établissements, n'est nullement remise en cause.

Cependant, pour que les administrations publiques exercent adéquatement leur rôle, est-il nécessaire qu'elles fassent tout elles-mêmes? Le débat actuel porte justement sur la contribution du secteur privé dans la création d'une réelle valeur ajoutée à la prestation des services de santé, plus particulièrement dans les services accessoires ou de soutien aux soins et aux services cliniques. Examinons trois facteurs qui pourraient rendre encore plus pertinent le re-

cours au partenariat privé-public dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La situation des finances publiques

La situation des finances publiques a accru considérablement les contraintes du réseau puisqu'il a fallu absorber d'importantes compressions budgétaires, soit près de 1,2 milliard de dollars au cours des trois dernières années. Des hôpitaux ont fermé ou ont été transformés, et on observe de plus en plus de fusions d'établissements, principalement en régions. Au cours des deux dernières années, plus de 18 000 employés ont quitté le réseau à la suite des départs volontaires à la retraite et des programmes incitatifs à la préretraite. La moitié d'entre eux provenait du secteur des soins cliniques.

Ces changements génèrent de profonds impacts qui conduisent, inévitablement, à des remises en question substantielles.

Les nouvelles réalités environnementales

L'organisation et la prestation des soins et des services de santé dans les sociétés industrialisées a considérablement évolué, à la fois sur le plan des technologies comme sur le plan des pratiques professionnelles et institutionnelles. Aujourd'hui, on ne fait plus les choses comme on les faisait autrefois. Nos organisations doivent s'ajuster pour faire face aux nouvelles réalités et aux besoins différents.

Par exemple, dans nos centres hos-

pitaliers, le virage ambulatoire, et notamment la chirurgie d'un jour, se sont imposés largement. Des durées moyennes de séjour des patients hospitalisés ont fortement diminué. Devant la pression exercée par les besoins d'une population vieillissante, on a transformé nos services en développant davantage le maintien à domicile et en augmentant nos capacités de soins aux personnes hébergées. Cette transformation du réseau public de soins et de services n'est pas encore terminée.

La nécessaire amélioration de la performance

Depuis près de trois ans, les gestionnaires du réseau ont remarquablement réussi à faire face aux défis. Ils ont œuvré avec des ressources de plus en plus réduites et avec des contraintes managériales majeures. Bien sûr, on ne peut pas nier l'existence de déficits, l'augmentation de la dette du réseau, l'allongement des listes d'attente, dans un certain nombre de cas... Des correctifs doivent être apportés; mais, malgré tout, les services sont généralement maintenus de façon satisfaisante et, en même temps, on note une amélioration réelle de la performance des établissements.

Les objectifs et certaines conditions du partenariat

Pour le réseau public, il ne fait pas

de doute que l'objectif principal du développement de partenariats public-privé est celui d'améliorer la productivité et l'efficacité dans la structure et l'organisation des services. La finalité doit être de permettre aux établissements de se concentrer autour de leur mission première, soit celle d'offrir des services et des soins accessibles et de qualité supérieure à toute la population et de travailler à la prévention des problèmes de santé.

C'est
le partenaire
public qui
détermine
les termes
et conditions
et qui doit
contrôler ce
que produit
le partenaire
privé

frir des services et des soins accessibles et de qualité supérieure à toute la population et de travailler à la prévention des problèmes de santé.

Dans cette optique, le partenariat public-privé doit favoriser la complémentarité entre les partenaires et s'appuyer sur l'expertise et les compétences de chacun des secteurs. La question n'est pas d'opposer mais de conjuguer public et privé, de façon pragmatique et non pas théorique.

Pour réaliser pleinement nos objectifs de soins et de services, nous avons besoin d'augmenter, entre autres, l'efficacité et la productivité dans l'ensemble des activités administratives et de soutien qui ne sont pas la mission essentielle d'un établissement.

Dans le secteur privé, par exemple, les grandes entreprises ont déjà emprunté cette voie. Elles ont défini leurs services essentiels et ont retenu d'autres entreprises pour fournir les services connexes. Elles y ont trouvé bien des avantages: une entreprise

qui se spécialise dans la prestation d'un service ou la fabrication d'un produit devient un expert, elle peut obtenir un meilleur niveau de productivité et elle peut être mise en compétition avec d'autres. Et la concurrence est toujours un incitatif à l'efficacité et aux coûts moindres.

Pourquoi ces mêmes stratégies ne pourraient-elles pas être bénéfiques dans le réseau de la santé? Il vaut la peine de les examiner. D'ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux a identifié 17 centres d'activité au sein desquels des économies importantes pourraient être réalisables en empruntant de nouvelles façons de faire les choses. Le partenariat public-privé est l'une des voies à explorer et fait partie de la solution, non pas du problème. Il faut s'entendre d'abord sur un point: le partenariat est essentiellement le partage de responsabilités entre des partenaires visant des objectifs communs ou convergents. Et c'est le partenaire public qui détermine les termes et conditions et qui doit contrôler ce que produit le partenaire privé.

Selon le cas, on verra l'émergence de contreparties et de formes diverses d'impartition de services ou de sous-traitance dans la gestion et la production de services à la population. Les employés peuvent s'impliquer directement comme, par exemple, dans la création de coopératives de travail ou par le démarrage d'entreprises dont on facilite la mise sur pied.

À l'heure actuelle, il est clair que le

cadre juridique et le cadre réglementaire qui régissent le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux imposent des limites au développement de partenariats public-privé. C'est également le cas des conventions collectives qui encadrent l'organisation du travail. Des ajustements sont donc nécessaires pour accroître la flexibilité de gestion et pour permettre la mise en place de partenariats novateurs.

Il est important que le partage des responsabilités entre les partenaires apporte autant à l'un qu'à l'autre. Si le secteur privé dispose d'expertises et d'excellents outils peu utilisés dans le réseau public, le secteur public possède, pour sa part, une excellente connaissance des caractéristiques propres à la dispensation des services de santé.

Mais il est clair qu'on ne se lance pas dans le partenariat public-privé les yeux fermés. Les expériences et les projets doivent être soigneusement évalués et leurs résultats rigoureusement mesurés. Pour cela, dès le départ, les objets et les objectifs du partenariat doivent être précis. Dans ce sens, la responsabilité du gestionnaire public demeure entière.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de substituer un monopole privé à un monopole public, mais plutôt de réaliser l'alliance d'expertises complémentaires pour être encore plus efficace et pour maintenir la plus large accessibilité possible aux services à toute la population. La priorité dans la dispensation des services de santé est le client, d'abord et avant tout.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (comités). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Carole Dallaire (responsable des ressources humaines), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Karla Faye Tucker a été exécutée

MICHAEL GRACZYK
ASSOCIATED PRESS

Huntsville, Texas — Karla Faye Tucker, une Américaine de 38 ans condamnée à mort pour un double meurtre commis en 1983 à coups de pioche, a été exécutée par injection hier soir au pénitencier de Huntsville, au Texas. C'est la première femme exécutée aux États-Unis depuis 14 ans.

La jeune femme, qui affirmait ne plus être la même depuis sa «conversion» au christianisme et dont l'affaire avait été largement médiatisée, a été déclarée morte à 18h45, heure locale, a précisé David Nunnelee, porte-parole du département de la Justice du Texas.

Dans ses derniers mots rapportés par le porte-parole, la condamnée à mort a exprimé ses remords avant de déclarer: «Je vais être face à face avec Jésus maintenant. Je vous aime tous beaucoup. Je vous verrai tous quand vous serez là-bas. Je vous attendrai.»

Quelques minutes avant l'heure initialement prévue de l'exécution (mardi à 18h, heure locale), la Cour suprême des États-Unis avait rejeté un second recours déposé par les avocats de Karla Faye Tucker.

Juste après ce nouveau rejet, le gouverneur du Texas George Bush Jr. avait refusé à son tour de repousser la date de l'exécution, ouvrant la voie à la mise à mort de la jeune femme.

Le gouverneur Bush, fils de l'ancien président, avait expliqué que le cas de la jeune femme avait été largement réexaminé lors des différents appels introduits par ses avocats. «Comme beaucoup d'autres touchés par cette affaire, j'ai cherché à être guidé à travers la prière. J'en ai conclu qu'il valait mieux laisser à une autorité supérieure un jugement concernant le cœur et l'âme d'un individu en attente d'être exécuté», avait déclaré M. Bush.

«Puisse Dieu bénir Karla Faye Tucker et puisse Dieu bénir ses victimes et leurs familles», avait ajouté le gouverneur.

Dans la journée, la Cour suprême avait déjà rejeté, à l'unanimité et sans faire le moindre commentaire, un premier recours introduit la semaine dernière par les avocats de la jeune femme. Après ce premier rejet, les avocats avaient déposé un nouveau recours devant la Cour suprême, également en vain donc.

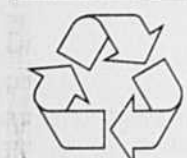
Deux autres appels déposés devant les tribunaux fédéraux d'Austin (Texas) et de La Nouvelle-Orléans (Louisiane) avaient également été rejetés.

Dans leur premier appel devant la plus haute juridiction du pays, les avocats de la jeune femme avaient fait valoir que la procédure de grâce au Texas était injuste et inconstitutionnelle puisqu'elle n'avait bénéficié à aucun condamné à mort depuis 1993 et que leur cliente n'avait pas pu plaider personnellement pour avoir la vie sauve.

Karla Faye Tucker est la seconde femme exécutée aux États-Unis depuis que la Cour suprême a autorisé en 1976 le rétablissement de la peine de mort. La précédente exécution d'une femme remonte à 1984 en Caroline du Nord. Karla Faye Tucker est également la première femme exécutée au Texas depuis 1863.

La jeune femme, qui affirmait avoir découvert la foi en prison, avait bénéficié d'une campagne de soutien nationale et internationale qui avait culminé il y a quelques jours avec un appel à la clémence lancé par le pape Jean-Paul II lui-même.

Même le télévangéliste Pat Robertson, pourtant partisan déclaré de la peine de mort, avait pris fait et cause pour elle. Dans une entrevue télévisée accordée au télévangéliste et diffusée quelques heures avant l'exécution, Karla Faye Tucker avait déclaré: «Si je ne rentre pas chez moi le 3 février, n'en déduisez pas que Dieu ne répond pas à nos prières. S'il me ramène à la maison le 3 février, c'est parce que, dans Sa sagesse et Sa souveraineté, Il sait qu'à travers cela, quelque chose de plus grand va être accompli.»



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

souverainistes, dit-il, qui estiment que Québec doit décider seul de la question et du processus.

Le premier ministre Lucien Bouchard et le chef bloquiste Gilles Duceppe n'avaient que faire de ces nuances. Ils ont plutôt exprimé leur satisfaction face à l'émergence d'un consensus important autour du droit à l'autodétermination du peuple québécois.

Dans un communiqué, M. Bouchard s'est félicité de la multiplication des prises de position en ce sens à l'approche des audiences de la Cour suprême, dans deux semaines. Il a fait écho aux propos de M. Ryan selon qui «souscrire à l'argumentation du gouvernement fédéral serait consentir, en principe, à ce qu'une décision touchant l'avenir politique [du Québec], prise à la suite d'une volonté claire et démocratiquement exprimée par la population, soit assujettie au consentement et aussi, par voie d'implication, au pouvoir de veto du Parlement fédéral et d'au moins une majorité substantielle des provinces».

M. Duceppe a de son côté déclaré que le jugement à venir créerait une impasse pire que celle qui a suivi le rattachement de la Constitution de 1982, sans l'accord du Québec. «Jean Chrétien va passer à l'histoire comme le premier ministre qui a, par deux fois, proposé une impasse aux Québécois», a-t-il déclaré.

L'ancien chef des libéraux du Québec a secoué la capitale fédérale en joignant son opinion écrite au dernier mémoire déposé lundi par l'avocat André Joli-Cœur, l'*amicus curiae* choisi par la Cour suprême pour répondre aux arguments fédéraux et ainsi pallier le refus du gouverne-

OTTAWA

ment du Québec de participer à cette cause.

M. Ryan écrit que la question de la souveraineté du Québec est essentiellement politique et que le recours aux tribunaux est «contestable au plan de la logique démocratique» et «au plan du réalisme politique». Il invite donc les juges à laisser «aux acteurs politiques la responsabilité de trouver des réponses démocratiques aux questions» posées. Il est revenu à la charge hier avec le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, lors d'une conférence de presse conjointe.

Le ministre Dion a tenté de contrer l'impression de division des forces fédéralistes qu'il a pu laisser la sortie des deux hommes et que le Bloc a immédiatement exploitée.

«M. Ryan dit la même chose que nous, qu'il faut un processus clair. Il ne croit pas que le renvoi à la Cour suprême soit la bonne manière d'y parvenir, mais nous cherchons la même chose», a martelé M. Dion à l'extérieur des Communes. A son avis, ils sont d'accord «sur l'essentiel, à l'effet qu'il faut améliorer le Canada».

L'isolement des libéraux fédéraux du Québec était toutefois manifeste hier. Seul le chef réformiste Preston Manning a réitéré son appui à la stratégie d'Ottawa. «Sur le plan politique, la cause fédéraliste dépend de notre capacité de montrer aux Québécois que des changements importants peuvent avoir lieu, en particulier au chapitre du rééquilibrage des pouvoirs. Cet argument deviendra plus important que l'argument juridique mais il faut quand même mettre ce dernier de l'avant.»

Le chef conservateur Jean Charest, lui, a de nouveau critiqué ce recours aux tribunaux, qu'il juge inutile et contre-productif. Il reconnaît cependant que le Canada anglais aime cette idée. «Le gouvernement libéral est intoxiqué

CORONER

SUITE DE LA PAGE 1

blèmes de santé, Mme Lacombe, qui s'était plainte de maux de gorge et de difficultés à respirer, a été retrouvée morte sur sa civière à 5h30 au moment où le médecin de l'urgence s'apprêtait à examiner son cas. Quelques heures plus tôt, elle avait été jugée comme un cas non urgent par l'infirmière responsable du tri à l'urgence.

Quelque 48 heures après cette mort qui met en relief le problème criant du débordement des urgences, la Régie régionale de la santé a décidé hier de recourir aux grands moyens pour remédier au chaos qui prévaut dans plusieurs grands hôpitaux de la métropole.

La situation dans les urgences est considérée à ce point «exceptionnelle» et «préoccupante» que la Régie a demandé aux hôpitaux de reporter certaines de leurs chirurgies électives et certains services sur rendez-vous. «Nous vivons vraiment les conséquences du verglas car plusieurs hôpitaux reprennent les chirurgies électives qui avaient été annulées pendant la tempête. Les hôpitaux devront peut-être continuer à reporter ces activités pour prioriser les urgences», a dit hier Marcel Villeneuve, directeur général de la Régie.

Hier en après-midi, près d'une soixantaine de patients attendaient d'être hospitalisés depuis plus de deux jours dans diverses urgences et le nombre de patients sur civière demeurait anormalement élevé dans six hôpitaux.

Pas moins de 78 patients étaient en attente au campus Notre-Dame du CHUM, 72 à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, 59 à Sacré-Cœur, 57 à l'hôtel-Dieu, 54 à l'hôpital Lakeshore et 27 à l'hôpital Fleury. Globalement, les urgences de Montréal sont occupées à 184 %, comparative-ment à 155 % à la même date l'an dernier. En fait, les urgences de plusieurs de ces hôpitaux ne désesemplissent pas depuis la crise du verglas.

La multiplication des chutes dues à la glace et au déneigement des toits, qui s'élèvent à 634 pour la région de

Montréal, des intoxications au monoxyde de carbone, des cas d'hypothermie et des problèmes respiratoires expliquent en grande partie l'engorgement qui sévit dans les urgences. De plus, 158 lits ont été ouverts pour abriter des patients de Montérégie dont la sortie de l'hôpital a dû être reportée en raison des pannes d'électricité.

Dans la foulée du décès de Mme Lacombe, les dirigeants de la Régie régionale ont refusé de se prononcer hier sur la gestion de l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont mais entendent faire le point sur la gestion de plusieurs urgences acheminées de la métropole.

La Régie et le Dr Michel Tétreault, spécialiste du Groupe tactique d'intervention dans les urgences (GIT), visiteront les urgences des hôpitaux Lakeshore, Maisonneuve-Rosemont et du pavillon Notre-Dame du CHUM d'ici la fin de la semaine afin de voir si des mesures particulières peuvent être prises.

Chose certaine, la Régie presse déjà ouvertement les hôpitaux de concentrer davantage de ressources médicales dans leurs urgences. «Un hôpital peut augmenter le nombre de ses médecins à l'urgence en déléguant d'autres activités sur rendez-vous», a insisté hier Conrad Sauvé, président du conseil d'administration de la Régie.

Même si la situation générale des urgences s'est améliorée depuis deux ans à Montréal, la performance de certains hôpitaux, constamment aux prises avec des débordements, demeure problématique. C'est pourquoi, en sus de ses visites des prochains jours, la Régie tiendra des audiences publiques spéciales le 13 mars prochain sur la seule question des urgences. Des experts et des médecins seront invités à se pencher notamment sur la gestion quotidienne des hospitalisations dans chacun des hôpitaux, sur le volume des urgences dans chaque secteur, sur les mécanismes de désengorgement, sur le rôle d'Urgences-Santé et sur l'adaptation de chaque hôpital au profil de ses patients.

Qu'advient-il des acériculteurs?

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — De toutes les industries agricoles touchées par la tempête de pluie verglaçante, c'est probablement celle du sirop d'érable qui a été la plus affectée, ont reconnu hier les hauts fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture. Toutefois, même si la gravité de la situation ne fait pas de doute, il en va autrement pour les compensations qui seront versées aux producteurs de sirop. Pour l'instant, ni Ottawa ni Québec n'ont décidé si les acériculteurs méritaient des programmes spéciaux.

«La question la plus importante ici, c'est l'équité», a expliqué Doug Hedley, haut fonctionnaire au ministère de l'Agriculture, après sa comparution devant le comité parle-

mentaire sur l'agriculture. En d'autres termes, les gouvernements doivent être justes envers tout le monde. Des lignes directrices ont été établies pour tous les agriculteurs et on doit les suivre, a expliqué M. Hedley.

Récemment, le ministère fédéral de l'Agriculture établissait des lignes directrices particulières pour les acériculteurs prévoyant que les arbres endommagés ne seraient pas couverts. Par contre, les travaux d'émondeage et de nettoyage des érablières ainsi que le coût de remplacement des tubulures le seront.

M. Hedley a indiqué que Québec et Ottawa avaient entrepris des discussions au sujet des acériculteurs. La question des compensations spéciales sera abordée au cours de ces pourparlers, a laissé entendre M. Hedley.

NAGANO

SUITE DE LA PAGE 1

sous et la Chine deux. La deuxième marche du podium est un strict minimum et serait par ailleurs une déception.

La manne pourrait venir du patinage de vitesse sur courte piste, lieu d'une récolte de trois médailles en 1994. Mais ce sport, aussi spectaculaire qu'il est controversé — à Lillehammer, le comportement de certains concurrents et l'arbitrage avaient suscité d'inquietantes comparaisons avec le roller derby —, reste hautement aléatoire en raison des fréquentes chutes et disqualifications. Marc Gagnon et Isabelle Charest mènent le bal, et les équipes de relais pourraient amener leur part de succès.

Sur longue piste, une révélation nommée Catriona Le May Doan, qui a amélioré coup sur coup les marques du 500 mètres (deux fois) et du 1500 mètres, s'impose comme la carte fimee du Canada. Susan Auch, médaillée d'argent à Lillehammer, est à surveiller, de même que Jeremy Wotherspoon, détenteur du record mondial du 1000 mètres.

En patinage artistique, l'aléatoire repose du côté des sacrés juges, qui ont longtemps fait la nique à Elvis Stojko. Ce dernier, champion du monde, deuxième en 1994, tentera de finalement raffer le titre olympique qui viendra couronner une carrière exceptionnelle. En danse,

Shae-Lynn Bourne et Victor Kraatz sont des espoirs solides, de même que Kris Wirtz et Kristy Sargeant chez les couples. Mais la compétition reste féroce, notamment parce que l'effondrement de l'Union soviétique n'a pas correspondu comme on s'y attendait à une baisse de régime des Russes et des Ukrainiens.

A Lillehammer, le ski acrobatique avait été bon pour le Canada, les hommes décrochant trois des six médailles en jeu. Champion en titre, Jean-Luc Brassard tentera un doublé aux bosses. Son coéquipier Stéphane Rochon, de deux ans son cadet, est pour sa part en pleine ascension. En sauts, Nicolas Fontaine, médaillé

d'argent à Albertville et champion du monde, a à sa portée un retour sur le podium.

Au curling, le Canada s'est toujours maintenu parmi la crème de la crème au niveau mondial. Pour ce premier tournoi olympique officiel, le quatuor mené par Sandra Schmirler n'a pas grand-chose à envier à qui-conque. Chez les hommes, le tableau est plus flou: le skip torontois Mike Harris — non, ce n'est pas le premier ministre de l'Ontario —, vainqueur surprenant des qualifications canadiennes, n'a jamais concouru sur la scène internationale... et n'a même jamais participé à un Brier!

Enfin, en bobsleigh, le Canada s'est rarement imposé au fil des ans — une seule médaille, en 1964. Mais Pierre Lueders, d'Edmonton, pourrait briser la routine. Vieux routier du bob, il connaît une excellente saison, ayant au surplus remporté la manche de Coupe du monde disputée sur la piste de... Nagano. Menace en bob à deux, espoir en bob à quatre.

Pour ce qui est des autres disciplines au programme, il faut se garder des illusions. En ski alpin, Edi Podivinsky (surprenant médaillé de bronze en Norvège), Brian Stemmler et l'ensemble de l'équipe masculine éprouvent des difficultés, et il ne faut pas s'attendre à voir les *Crazy Canucks* ressusciter; peut-être un lointain espoir chez les dames avec Mélanie Turgeon. Au biathlon, Myriam Bédard affirme elle-même qu'elle sera très loin de son double exploit doré de Lillehammer.

En luge et en ski nordique, les Canadiens occupent au mieux le milieu de tableau, alors que le pays sera carrément absent du saut à ski et du combiné nordique. Reste le surf des neiges, nouvelle discipline où on concourra en slalom et en style acrobatique, qui pourrait donner quelques résultats: Ross Rebagliati, Jean-François Pelchat, Brett Carpentier et Natasza Zurek seront les noms à surveiller.

Ça commence pour vrai en fin de semaine.

par sa propre politique parce qu'ailleurs au pays, ce genre de tactique est bien reçu et que les gens en demandent plus.»

Il craint que le jugement ne serve qu'à durcir les positions, à donner des munitions aux souverainistes tout en laissant croire à certaines personnes qu'il s'agit d'une solution définitive au problème de l'unité du pays.

Confronté à toutes ces critiques, Stéphane Dion a dû passer la journée à défendre le choix d'Ottawa, quitte à en révéler quelques lacunes. Ainsi, selon lui, le renvoi ne cherche pas à résoudre une question politique mais à permettre de savoir si une province peut déclarer unilatéralement l'indépendance et identifier le cadre juridique pour faire sécession.

Pourquoi, dans ces circonstances, le fédéral a-t-il recommandé à la cour de ne pas se prononcer sur le processus juridique acceptable mais uniquement sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance? D'où viendra la réponse? «[Après le jugement], le gouvernement du Canada devra préciser à quelles conditions il conclurait que les Québécois ne veulent plus être Canadiens», a répondu le ministre.

Qu'est-ce qui l'empêche de le préciser maintenant? «Étape par étape. Première étape, il faut essayer de savoir si le monopole sur la question et la procédure que revendique le gouvernement péquiste est fondé en droit», a-t-il rétorqué, agacé, avant de tourner les talons.

Signe que même ses alliés s'interrogent, le chef réformiste a noté que le fédéral doit vouloir respecter le résultat référendaire s'il est le fruit d'un processus et d'une question équitables. M. Manning aimerait savoir ce que M. Dion entend par là.

COPPS

SUITE DE LA PAGE 1

de 2 % de l'ensemble du marché intérieur depuis au moins 1984.»

«Devrait-on imposer aux exploitants de salles et aux clubs vidéo au Canada un niveau minimum d'accès aux films canadiens?», demande notamment le document, qui sera rendu public ce soir lors de la soirée-hommage aux 30 ans de Téléfilm Canada, à l'hôtel Westin de Montréal. «La propriété et le contrôle canadiens des entreprises de distribution sont-ils essentiels à la distribution de longs métrages? Faut-il envisager de nouvelles politiques, ou bien une industrie cinématographique canadienne en meilleure santé attirerait-elle et retiendrait-elle automatiquement un bassin suffisant de scénaristes expérimentés?»

A l'encontre à la fois des politiques récentes de Téléfilm et de la SODEC, qui ont mis beaucoup d'accent sur les productions à petit budget, le document, à l'instar du rapport Houle, note ceci: «Il semble qu'il y ait corrélation entre la valeur du budget d'un film et sa performance en salles.» En ce qui a trait aux films de langue française, ceux qui sont situés dans une fourchette de trois à cinq millions de dollars enregistreraient de meilleures performances en salles, ce qui semblerait vouloir plaider en faveur d'une hausse future des budgets moyens.

La performance du secteur de la distribution est étroitement étudiée dans ce document. «La distribution cinématographique au Canada est largement contrôlée par les filiales des sociétés étrangères et elle est concentrée», déplore le rapport tout en notant que la part des distributeurs canadiens s'est légèrement améliorée au cours des dernières années. Insuffisamment, toutefois.

«Il semble y avoir au sein de l'industrie cinématographique canadienne un consensus selon lequel les ressources financières consacrées à la commercialisation des films canadiens sont insuffisantes», stipule le document en pointant du doigt le fait que les deux tiers des films financés en partie par Téléfilm au cours des années 1989-90 et 1994-95 aient disposé de budgets de commercialisation inférieurs à 150 000 \$. La distribution, maillon faible de la chaîne, sera donc un des points saillants des réflexions proposées.

Par ailleurs, *Le Devoir* a appris que les associations de producteurs et de distributeurs canadiens ont envoyé à la ministre un document de travail suggérant l'établissement d'un fonds de production et de diffusion du long métrage. Ils désirent qu'elle s'inspire du fonds des câblodiffuseurs, surtout destiné au créneau télévision, bien mieux financé que le secteur cinéma.

Mais la création de ce fonds ne sera pas annoncée ce soir. Loin s'en faut. Du côté d'Ottawa, l'heure est à remettre en question la performance de toute l'industrie cinématographique avant de songer à renflouer sa cagnotte. «Si des fonds supplémentaires sont nécessaires, d'où devraient-ils provenir et quel serait le moyen le plus efficace d'acheminer ces nouvelles ressources?», interroge le document.

Hydro fait face à d'autres types de pannes

PRESSE CANADIENNE

Alors que les travaux de rebranchement du réseau électrique en Montérégie se poursuivent, Hydro-Québec doit maintenant faire face à d'autres pannes de courant, causées cette fois par la fonte du verglas qui avait alourdi les branches d'arbres.

Plus de 7800 abonnés étaient toujours privés de courant hier matin en Montérégie. La société d'Etat prévoyait rebrancher 2500 clients d'ici ce matin, particulièrement à Hemmingford, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Christine, Saint-Valérien et Sainte-Rosalie.

Mais Hydro-Québec a également signalé en fin de journée hier 80 autres pannes de courant un peu partout dans la région de l'Outaouais. Le scénario est le même: en fondant, la glace fait remonter les branches, qui accrochent les fils électriques, et provoque les pannes.

Vers midi, plus de 200 abonnés étaient privés de courant dans la région, selon le porte-parole d'Hydro-Québec, Éric Moisan. Environ 70 techniciens d'Hydro travaillaient à temps plein à l'égoutage d'arbres, hier en Outaouais. Ils œuvrent selon l'horaire normal de huit heures, l'horaire de crise de 16 heures par jour n'étant plus requis, selon M. Moisan. Par contre, en raison de l'urgence, Hydro se donne le droit de couper des branches ou des arbres situés sur des terrains privés, même sans l'autorisation du propriétaire, indique M. Moisan. Les élagueurs essaient toujours, malgré tout, de joindre les propriétaires avant de toucher à leurs arbres, précise le porte-parole.

Par ailleurs, le vice-premier ministre et ministre des Finances, Bernard Landry, n'écarte pas la possibilité d'augmenter l'aide aux entreprises qui se relèvent péniblement de la tempête de pluie verglaçante du mois dernier.